

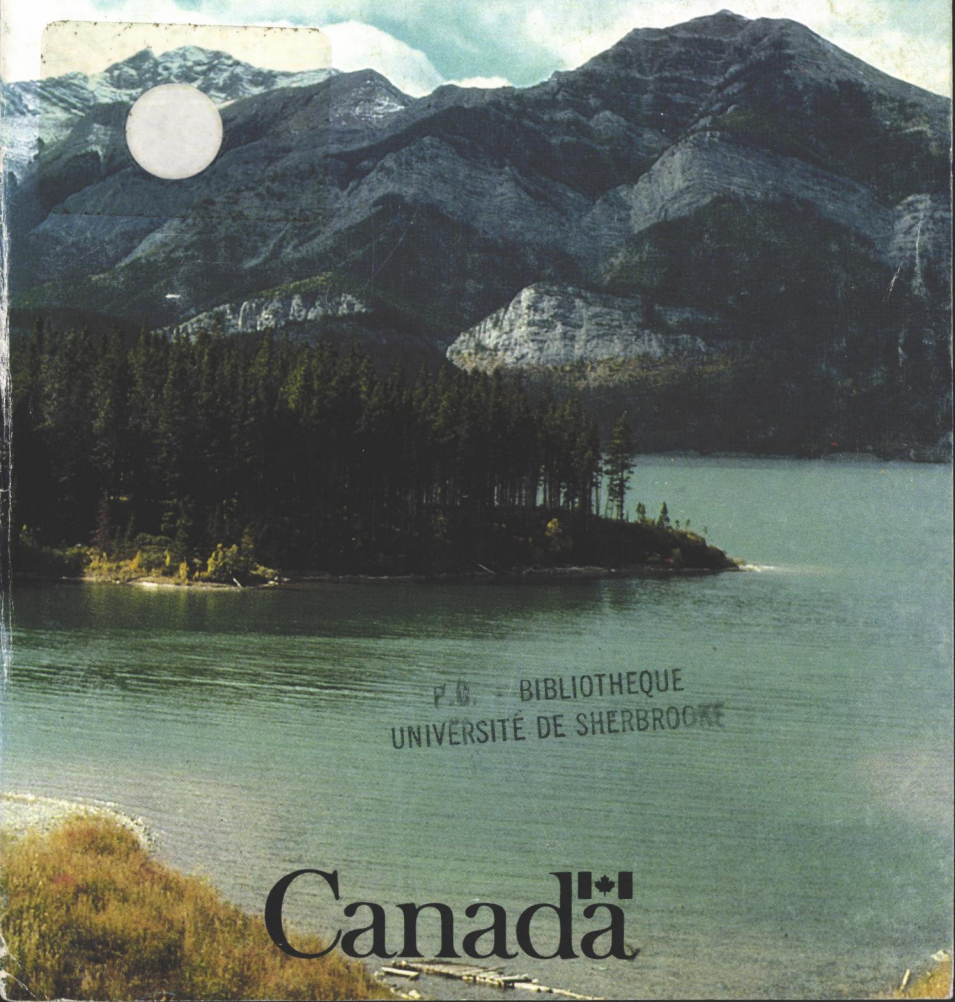
Le gouvernement du Canada à votre service

CAICP 46-2

9

1982

en Alberta



P. 0. - BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Canada 

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00608 021 5



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Le parc provincial Kananaskis (Alberta)
(Photographie: Office de tourisme du Canada)

Le gouvernement du Canada à votre service

Le gouvernement du Canada est à votre service en Alberta de bien des façons.

Le gouvernement fédéral gère le programme des allocations familiales et le régime d'assurance-chômage. Il partage avec la province le coût des services de santé et de l'éducation et il contribue à l'expansion économique et au développement industriel de la région.

Le gouvernement du Canada fournit son aide aux agriculteurs par l'entremise de la Commission canadienne du blé, de la Société du crédit agricole, de l'Assurance-récolte ou de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Ce sont quelques-unes des agences nationales mises sur pied en vue de promouvoir l'agriculture.

Les programmes fédéraux varient grandement, allant de l'administration de nos parcs nationaux jusqu'à un service consultatif et d'appui financier destiné aux gens d'affaires.

Ce guide vous donne un aperçu des principaux services offerts par le gouvernement fédéral et il vous indique comment y avoir accès. Nous les avons regroupés sous des rubriques qui correspondent à des catégories de besoins et d'activités. Ainsi, il vous suffira de consulter la section *Le mieux-être* si vous désirez des renseignements sur les allocations familiales ou sur les pensions. Vous pourrez

vous reporter à la section *Le développement économique* si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les services agricoles.

Le propos de cette publication n'est pas d'énumérer tous les services mis à votre disposition, mais seulement d'en donner un aperçu. Il faut aussi souligner que les programmes gouvernementaux peuvent être modifiés à l'occasion. Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous encourageons vivement à communiquer avec les bureaux fédéraux de votre région, ou à vous adresser aux divers services d'information du gouvernement dont les adresses figurent à la fin de cette brochure. Si vous désirez également commander d'autres publications traitant des programmes et des services du gouvernement canadien, vous en trouverez les titres à la page 89.

La réorganisation ministérielle

En janvier 1982, le gouvernement du Canada annonçait des mesures qui lui permettront de mieux aider les Canadiens et les Canadiennes de chacune des régions à profiter du potentiel économique et des possibilités d'emploi au pays.

Cette réorganisation importante des ministères et des agences du gouvernement fédéral a pour but d'intéresser l'ensemble du gouvernement au développement économique régional et d'aider les exportations.

Certaines sections des ministères actuels de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale seront, par exemple, incorporées au nouveau ministère de l'Expansion industrielle, tandis que le Service des délégués commerciaux sera intégré au ministère des Affaires extérieures.

Quoi qu'il en soit, les Canadiens et les Canadiennes continueront d'avoir accès à tous les programmes et à tous les services décrits dans cette brochure. Le nom et l'adresse de certains ministères et agences touchés par la réorganisation seront sujets à changements à la suite de la parution de cette brochure. Veuillez consulter votre annuaire téléphonique à la rubrique Gouvernement du Canada.

Table des matières

Section 1

Le mieux-être	1
L'aide aux consommateurs	2
Le rappel des véhicules automobiles	3
Les ceintures de sécurité	3
La promotion de la santé	4
Bien choisir et bien manger	4
Les allocations familiales	5
Les garderies	5
La planification familiale	6
Le troisième âge	6
<i>La Sécurité de la vieillesse</i>	6
<i>Le Régime de pensions du Canada</i>	7
<i>L'assurance-chômage à l'âge de 65 ans</i>	8
<i>Nouveaux horizons</i>	8
<i>Tarifs réduits</i>	9
Les services aux anciens combattants	9
La fabrication des aliments et des autres produits	10
Les subventions au titre du bien-être	11
Les autres programmes sociaux	11
Les droits de la personne	12
Le bien-être social, les publications	12
Recherches et sauvetage	13
Les programmes du Nord	13
Les services aux peuples autochtones	13

Section 2

Le développement économique	15
Les services agricoles	16
<i>La Commission canadienne du blé</i>	16
<i>Le transport des céréales</i>	16
<i>La Commission canadienne des grains</i>	17
<i>Le programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest</i>	18
<i>L'Administration du rétablissement agricole des Prairies</i>	18
<i>La Société du crédit agricole Canada</i>	19
<i>L'Office de stabilisation des prix agricoles</i>	19
<i>L'Assurance-récolte</i>	20
<i>Promotion agro-alimentaire</i>	20

<i>La production et l'inspection des aliments</i>	21
<i>Les foires agricoles et les expositions</i>	21
<i>Les services de commercialisation</i>	22
<i>La recherche</i>	22
<i>Les publications</i>	22
Les pêcheries	23
<i>La pêche en eau douce</i>	23
<i>Les services aux pêcheurs</i>	23
Les services aux employeurs	25
<i>Les Centres d'emploi du Canada</i>	25
Les services aux entrepreneurs	26
<i>Les services consultatifs</i>	26
<i>Le Centre des entreprises</i>	26
<i>Aide à l'expansion des entreprises</i>	27
<i>Statistique Canada</i>	28
<i>La Banque fédérale de développement</i>	28
<i>Les subventions au développement régional</i>	29
Les marchés extérieurs	30
<i>Les projets promotionnels</i>	30
<i>L'expansion des exportations</i>	30
<i>Le Service des délégués commerciaux</i>	31
<i>Renseignements</i>	31

Section 3

Le travail	33
Les travailleurs et les emplois	34
<i>Les Centres d'emploi du Canada (C.E.C.)</i>	34
<i>La création d'emplois</i>	34
<i>La mobilité de la main-d'œuvre</i>	37
<i>Le Programme de formation de la main-d'œuvre</i>	37
<i>La formation des femmes dans des métiers non traditionnels</i>	38
<i>Les Centres d'emploi du Canada (Assurance-chômage)</i>	38
<i>Le numéro d'assurance sociale</i>	39
<i>Renseignements complémentaires</i>	39
Travail Canada	40

Section 4

L'énergie	43
Le Programme énergétique national	44
<i>Le Programme de conservation de l'énergie pour les résidences</i>	44
<i>Le Service consultatif d'Énergie</i>	44

	<i>Deux programmes de subventions :</i>	L'Office national du film.....	66
	<i>le P.I.T.R.C. et le P.C.R.P.</i>	Les Musées nationaux du Canada.....	67
	Les publications.....	Les Archives publiques.....	68
	Les énergies renouvelables.....		
	Autres programmes concernant la		
	gestion de l'énergie.....	Section 9	
	Guide sur l'économie des carburants.....		
		Les loisirs	71
Section 5		La condition physique.....	72
	Les communications	Si vous visitez le Canada.....	72
	Les satellites.....	La sécurité nautique.....	72
	Le système de vidéotex.....	Les installations portuaires.....	73
	La réception des ondes.....	Les tables des marées.....	73
	Le service radio général.....	Les cartes nautiques.....	74
	La Société canadienne des Postes.....	Les cartes aéronautiques.....	74
		La photographie aérienne.....	74
		Les parcs nationaux du Canada.....	74
Section 6			
	L'environnement	Section 10	
	La protection de l'environnement.....	Les Canadiens à l'étranger	77
	<i>La pollution</i>	Les passeports.....	78
	<i>La protection des forêts</i>	Les douanes.....	78
	<i>L'utilisation des terres</i>	L'immunisation.....	79
	<i>La protection des eaux</i>	Les climats tropicaux.....	79
	<i>intérieures</i>	L'aide aux Canadiens en voyage.....	79
	<i>Les publications et</i>	Les aéroports.....	80
	<i>les renseignements</i>	Les coopérateurs canadiens à l'étranger..	80
	<i>La protection de la faune</i>		
	<i>La protection du milieu marin</i>	Section 11	
	La météorologie.....	Les carrières au gouvernement	
	Les cartes géographiques du Canada.....	du Canada	83
Section 7		La Commission de la Fonction	
	La jeunesse	publique.....	84
	Les prêts aux étudiants.....	Le service extérieur.....	85
	Hospitalité-Canada.....	Les emplois d'été à l'intention des	
	Katimavik.....	étudiants.....	85
	Les jeunes athlètes.....	Les Forces armées canadiennes.....	86
	Les voyages-aubaines.....	Transports Canada.....	87
		La Gendarmerie royale du Canada.....	88
Section 8		Publications gratuites	89
	Les arts et la culture	Les publications du gouverne-	
	Les programmes canadiens de	ment du Canada	90
	subventions aux arts.....	Les services d'information du	
	L'aide aux arts.....	gouvernement du Canada	91
	L'aide aux groupes.....		
	La Société Radio-Canada.....		



Le mieux-être

Le mieux-être de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes est l'une des priorités du gouvernement du Canada. L'État veille à protéger la santé et à assurer la sécurité des consommateurs par la promulgation de lois qui garantissent la qualité des aliments, des produits ou des services qui leur sont offerts. Il vise à rejoindre tous les citoyens, entre autres, les mères de famille qui bénéficient d'allocations familiales mensuelles afin de pourvoir aux besoins immédiats de leurs enfants, et les personnes du troisième âge qui profitent de services de plus en plus nombreux.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une description de certains programmes et services nationaux qui contribuent à favoriser le mieux-être de tous et chacun.

L'aide aux consommateurs

Nous sommes tous des consommateurs, depuis le bambin qui veut s'offrir une tablette de chocolat jusqu'au jeune couple qui achète un téléviseur.

L'une des tâches essentielles du gouvernement du Canada est donc de protéger les intérêts du consommateur qui achète des biens ou des services. Cette protection se concrétise sous forme de lois préparées par nombre de ministères.

Ces lois vous protègent en permanence, que vous ayez affaire à une banque, à une station-service, à l'épicerie du coin, ou bien que vous soyez tout simplement chez vous. Des dispositions légales veillent à ce qu'une banque ne puisse plier bagage durant la nuit pour disparaître au petit matin en emportant toutes vos économies. Elles exigent que les mécanismes de mesure des pompes à essence soient vérifiés périodiquement afin que le volume d'essence que vous achetez pour remplir le réservoir de votre voiture soit bien exact. Elles assurent aussi la qualité, l'emballage et l'étiquetage des aliments, notamment de certains produits qui pourraient être dangereux. Ceux-ci doivent porter une étiquette précisant si le produit est inflammable, s'il peut causer des empoisonnements, ou encore, provoquer la corrosion ou des explosions. C'est en vertu de

mesures légales de cet ordre que nous pouvons utiliser en toute sécurité les hochets d'enfants, les casques de hockey ou les bûches synthétiques pour la cheminée.

Pour réaliser pleinement ce que signifie cette volonté de protection du consommateur, il suffit de savoir que les inspecteurs du gouvernement canadien effectuent environ 1,5 million d'inspections par année.

Malgré toutes les précautions prises par le gouvernement pour vous protéger, il se peut que vous connaissiez certains problèmes lors de l'achat de biens ou de services. Par exemple, si le vendeur se montre peu compréhensif, vous n'avez qu'à consulter votre annuaire téléphonique et communiquer avec une association de défense des consommateurs. Pour obtenir un coup de pouce supplémentaire, veuillez écrire aux adresses suivantes :

Services d'aide au consommateur
Consommation et Corporations Canada
1008, 7^e Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta)
T2P 1A7

Services d'aide au consommateur
Consommation et Corporations Canada
Édifice Oliver
10 225, 100^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0A1

ou consulter votre annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau régional le plus près de chez vous.

De plus, vous pourrez obtenir de nombreuses brochures et des dépliants qui vous renseigneront sur certains sujets, comme les appareils ménagers à forte consommation d'énergie, le mode d'étiquetage des produits ou encore les achats par correspondance. Les parents auront intérêt à lire certains dépliants spécialement conçus pour eux, comme *Les contenants protège-enfants*, *C'est pas tout d'avoir un jouet*, *Un bon siège d'auto pour enfant*.

N'hésitez pas à écrire à l'adresse ci-dessus si vous désirez recevoir ces publications ou obtenir des renseignements supplémentaires.

Le rappel des véhicules automobiles

Transports Canada détermine et impose les normes de sécurité pour toute voiture neuve vendue au Canada. Les véhicules motorisés sont rappelés lorsqu'il s'avère que certaines pièces ne sont pas conformes aux normes prévues par le ministère des Transports. Les consommateurs qui ont des plaintes à formuler au sujet de la sécurité de leur voiture peuvent s'adresser à :

La Sécurité automobile et routière

Transports Canada

**Place de Ville, 27^e étage, Tour C
Ottawa (Canada)**

K1A 0N5

Les ceintures de sécurité

Il ne fait aucun doute que le port de la ceinture de sécurité épargne bien des vies et, pourtant, moins de la moitié des conducteurs canadiens y ont recours régulièrement. La Direction de la sécurité automobile à Transports Canada effectue des recherches sur l'usage des ceintures de sécurité et elle fixe les normes relatives aux voitures et aux sièges protecteurs destinés aux enfants. Pour obtenir de la documentation sur ces différents sujets, veuillez communiquer avec la section de la Sécurité automobile et routière dont l'adresse apparaît plus haut, ou bien écrivez aux:

Affaires publiques

Transports Canada

Édifice Fédéral

Pièce 1022

9820, 107^e Rue

Edmonton (Alberta)

T5K 1G3

La promotion de la santé

Un plus grand nombre de Canadiens se rendent compte que les bonnes habitudes et la santé vont de pair. La Direction de la promotion de la santé met surtout l'accent sur la promotion de modes de vie qui amélioreront la santé physique et mentale, de même que le mieux-être des Canadiens. Les efforts du gouvernement fédéral se traduisent par des activités dans les domaines de la nutrition, des soins d'hygiène, de la vie familiale, de la croissance de l'enfant, des abus de l'alcool, du tabac, des drogues et d'autres produits dangereux. Des bureaux régionaux situés à travers le Canada dispensent des services à la population et travaillent en collaboration avec les organismes communautaires et bénévoles ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux. Dans le cadre du Programme de promotion de la santé, la Direction accorde son appui à l'élaboration de projets relatifs à la santé communautaire, au développement de ressources et à la promotion de la main-d'œuvre spécialisée.

Pour tout renseignement ou toute demande de subvention, veuillez écrire à la :

Direction de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
213, avenue Notre-Dame
Pièce 603
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3

Bien choisir et bien manger

Si vous faites partie d'un groupe communautaire et si vous désirez donner un exposé sur la façon d'acheter ce qu'il y a de mieux avec votre dollar alimentaire, ou encore, si vous êtes professeur et désirez apprendre à vos élèves à bien faire le marché, la trousse intitulée *Bien choisir et bien manger* vous intéressera certainement. En plus de contenir de la documentation sur les emplettes et l'alimentation, la trousse comprend un diaporama.

Pour en savoir plus long, il faut vous adresser aux :

Services d'aide au consommateur
Consommation
et Corporations Canada
1008, 7^e Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta)
T2P 1A7

**Services d'aide au consommateur
Consommation
et Corporations Canada
Édifice Oliver
10 225, 100^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0A1**

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau des Services d'aide au consommateur le plus près de chez vous.

Les allocations familiales

Vous avez droit de recevoir chaque mois des allocations familiales versées par le gouvernement canadien, si vous êtes parent ou tuteur d'un enfant, et si vous êtes également citoyen canadien, immigrant ayant reçu le droit d'établissement ou non-immigrant ayant payé des impôts au Canada pour une durée d'au moins un an. Dans ces conditions normales, ce versement est effectué à la mère d'enfants âgés de moins de 18 ans résidant au Canada. Certaines modalités régissent les allocations versées aux résidents canadiens qui vivent à l'étranger.

Les allocations sont imposables en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais le gouvernement a pris soin de les indexer annuellement à l'indice du coût de la vie.

En plus de bénéficier d'une allocation familiale, vous pouvez recevoir annuellement un chèque additionnel pour chaque enfant, en fonction du revenu familial.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande d'allocations familiales dans tous les bureaux de poste du Canada ou dans les hôpitaux. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, écrivez aux :

**Allocations familiales
Santé et Bien-être social
Canada
Maison Manulife
10 055, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 2Z6**

ou consultez l'annuaire téléphonique et communiquez avec le bureau de district le plus près de chez vous.

Les garderies

Si vous désirez des renseignements sur les garderies ou si vous voulez en créer une, le gouvernement peut vous aider en vous donnant des renseignements par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la garde de jour.

Ce centre sert de bureau pour tout ce qui concerne les garderies et le développement de l'enfant en bas âge, et il donne l'occasion aux personnes et aux groupes de travailler en collaboration ou d'échanger idées et renseignements. On peut y trou-

ver toute une gamme de dépliant, de trousse de renseignements, de notes et de bulletins sur les garderies.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou des brochures et des dépliant, il faut s'adresser au :

**Centre national d'information
sur la garde de jour
Santé et Bien-être social
Canada
Immeuble Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 1B5**

La planification familiale

Le gouvernement fédéral offre de nombreuses publications sur le contrôle des naissances. Les particuliers, les organismes, les représentants des divers ordres de gouvernement et les écoles peuvent se les procurer.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la :

**Direction de la promotion
de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
213, avenue Notre-Dame
Pièce 603
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3**

Le troisième âge

En tant que Canadiens, les citoyens du troisième âge peuvent bénéficier de plusieurs programmes et services offerts par le gouvernement fédéral. De plus, d'autres programmes sont spécialement axés sur la satisfaction des besoins socio-économiques des citoyens du troisième âge.

La Sécurité de la vieillesse

Tous les particuliers âgés d'au moins 65 ans, citoyens canadiens, résidant légalement au Canada et qui satisfont aux conditions de résidence, peuvent bénéficier d'une pension de la Sécurité de la vieillesse. Les prestations sont indexées trimestriellement pour tenir compte des hausses du coût de la vie. Il n'y a toutefois pas de réduction si le coût de la vie vient à diminuer. Cette pension n'est pas versée automatiquement : vous devez en faire la demande.

Le bénéficiaire d'une pension de la Sécurité de la vieillesse peut recevoir un supplément de revenu garanti tous les mois, s'il n'a pas d'autres revenus que sa pension ou s'il n'en a que très peu. Le montant du versement supplémentaire tient compte du revenu du conjoint.

De plus, une autre allocation peut être versée à votre conjoint s'il a entre 60 et 65 ans et si vos revenus combinés ne dépassent pas un montant prévu par le

gouvernement. Les conditions d'admission sont les mêmes que celles pour la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou des formulaires de demande, écrivez à :

**Pension de la Sécurité
de la vieillesse
Santé et Bien-être social
Canada
Maison Manulife
10 055, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 2Z6**

ou consultez l'annuaire téléphonique et communiquez avec le bureau de district le plus près de chez vous.

Le Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (R.P.C.) est un programme d'assurance sociale à cotisation obligatoire créé pour aider la plupart des travailleurs canadiens à mieux préserver leur avenir et celui de leur famille. Le programme prévoit des allocations aux retraités, aux invalides et à leurs successeurs. Certains emplois ne sont cependant pas assujettis au régime et les représentants du R.P.C. peuvent vous fournir tous les renseignements complémentaires à ce sujet.

Vous avez droit à une pension de retraite si, au cours de votre carrière, vous avez versé les cotisations requises au R.P.C. durant au moins une année civile.

Vous pouvez réclamer votre pension de retraite à l'âge de 65 ans, que vous ayez décidé ou non de prendre votre retraite. Vous avez aussi la possibilité de continuer à participer au régime jusqu'à ce que vous atteigniez 70 ans, si cette participation entraîne une augmentation du montant de vos pensions. À partir de ce moment, vous avez intérêt à toucher votre pension, car vous ne pouvez plus cotiser au régime. Vous pouvez, si vous approchez 65 ans, vous adresser au bureau du R.P.C. où l'on vous aidera à faire votre choix. Un cotisant qui n'a pas encore atteint l'âge de 65 ans et qui est frappé d'invalidité peut toucher une pension en son nom et en celui des personnes à sa charge, jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Lorsqu'un cotisant meurt et qu'il a contribué au Régime de pensions pendant la période minimale requise, ses successeurs et son conjoint peuvent recevoir un versement global s'ils respectent certaines exigences. Par ailleurs, ses enfants pourront bénéficier de prestations jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans, ou de 25 ans s'ils poursuivent leurs études à plein temps.

Le Régime de pensions du Canada (R.P.C.) stipule que les crédits de pensions acquis par l'un des conjoints, ou par les deux, au cours de leurs années de mariage peuvent être répartis entre eux en deux parties égales à la dissolution du mariage, c'est-à-dire en cas de divorce ou d'annulation légale le, ou depuis le, 1^{er} janvier 1978.

Il va sans dire que pour avoir droit à ces prestations, il faut avoir cotisé au régime durant une période donnée, qui varie selon le genre de pensions. Les employés du bureau du R.P.C. peuvent vous donner des précisions sur les règles relatives à ces formes de protection.

Toutes les pensions et les prestations sont indexées chaque année pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. On y a droit quel que soit le lieu où l'on prend sa retraite, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Les accords internationaux en matière de sécurité sociale entre le Canada et d'autres pays permettent la coordination de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada avec les programmes de sécurité sociale de ces pays. Ces accords permettent aux personnes qui ont résidé ou travaillé dans un autre pays de combiner leurs crédits de pensions acquis dans les deux pays, pour répondre aux conditions minimales d'admissibilité établies par l'un ou l'autre pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Le Régime de pensions du Canada
Santé et Bien-être social
Canada
Maison Manulife
10 055, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 2Z6

ou consulter votre annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau de district le plus près de chez vous.

L'assurance-chômage à l'âge de 65 ans

Vous n'êtes pas tenu de cotiser au Régime d'assurance-chômage dès que vous atteignez l'âge de 65 ans.

À partir de ce moment, vous n'avez plus droit aux prestations ordinaires et aux prestations de maladie du Régime d'assurance-chômage. Si vous continuez à travailler, votre employeur doit cesser de déduire de votre salaire vos cotisations d'assurance-chômage, dès le début du mois suivant celui de votre anniversaire de naissance.

Vous pouvez, à 65 ans, avoir droit à la prestation spéciale versée en une seule fois, si vous avez travaillé et cotisé au Régime d'assurance-chômage durant au moins 20 semaines, au cours de l'année précédente. Cependant, cette prestation n'est pas versée automatiquement. Vous devez en faire la demande.

Veillez consulter la brochure, *À l'âge de 65 ans*, que vous pouvez vous procurer aux Centres d'emploi du Canada où vous trouverez également des formulaires de demande.

Nouveaux horizons

Le programme Nouveaux horizons a été conçu à l'intention des retraités qui veulent participer

plus activement à la vie communautaire.

Grâce aux subventions du gouvernement fédéral et à un minimum de paperasserie administrative, des projets comprenant une vaste gamme d'activités ont été mis sur pied. Les projets subventionnés s'inscrivent dans les catégories suivantes: centres de rencontres, services communautaires, artisanat et passe-temps, activités d'ordre historique, culturel et éducatif, services d'information, sports et loisirs.

Pour obtenir des subventions, il faut faire partie d'un groupe d'au moins dix bénévoles qui agissent comme administrateurs de projets. La majorité de ces derniers doivent être des personnes à la retraite prêtes à prendre en charge la direction et la gestion de projets.

Si vous avez un projet en tête ou si vous désirez obtenir plus de renseignements, adressez-vous à :

Nouveaux horizons
Santé et Bien-être social
Canada
203, Édifice Financial
10 621, 100^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0B4

Tarifs réduits

Les dispositions tarifaires autorisées par la Commission canadienne des Transports prévoient des réductions pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui veu-

lent voyager à l'intérieur du Canada.

Diverses lignes aériennes ainsi que VIA Rail Canada offrent des billets à tarif réduit. Pour les voyages aériens, la réduction est de 25 p. 100 environ sur les vols domestiques, et il est possible de réserver sa place. Durant certaines périodes de l'année, les tarifs sont réduits davantage. Pour les voyages ferroviaires, on peut bénéficier d'une réduction de 33 p. 100 environ. Toutefois, avant d'entreprendre un voyage, il est préférable de se renseigner auprès des lignes aériennes et de VIA Rail, ou auprès d'une agence de voyage, la politique des réductions étant susceptible de changer.

Les services aux anciens combattants

En reconnaissance de leur contribution au pays, les anciens combattants et, dans certains cas, leur famille bénéficient de nombreux services assurés par le gouvernement du Canada. Ces services comprennent les pensions d'invalidité, les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils. À titre de bénéficiaire de l'une ou l'autre de ces allocations, ils peuvent également avoir droit à l'aide médicale qui inclut les médicaments, les soins dentaires et les lunettes. Une aide supplémentaire peut leur être fournie en cas d'urgence ou de circonstances imprévues.

En outre, les anciens combattants peuvent bénéficier de l'aide de spécialistes qui tenteront de résoudre leurs problèmes de formation ou d'adaptation aux conditions sociologiques qui évoluent sans cesse.

Pour tout autre renseignement, il faut s'adresser aux :

Affaires des anciens combattants Canada
Édifice Sam Livingstone
Pièce 305
510, 12^e Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta)
T2R 0X5

Affaires des anciens combattants Canada
Centre Baker, 8^e étage
10 025, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1G7

Voici quelques exemples supplémentaires de services offerts aux anciens combattants : les pensions d'invalidité, les soins médicaux pour pensionnés atteints d'invalidité et les allocations spéciales.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, écrivez à la :

Commission canadienne des pensions
510, 12^e Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta)
T2R 0X5

Commission canadienne des pensions

Centre Baker, 8^e étage
10 025, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1G7

La fabrication des aliments et des autres produits

Vous savez sans doute que plusieurs accidents tragiques sont causés par l'ingestion d'aliments empoisonnés ou par l'usage de certaines drogues.

L'un des objectifs du gouvernement fédéral est de supprimer les risques d'accident afin que tous les Canadiens puissent vivre dans un milieu sain au point de vue matériel. Il procède donc à des inspections périodiques des firmes de production et au contrôle des produits fabriqués afin de s'assurer que l'industrie en question réponde bien aux normes fédérales de production pour les aliments, les drogues, les cosmétiques, les instruments médicaux ou les appareils qui émettent des radiations.

Avez-vous certains doutes sur la qualité d'un produit ? N'hésitez pas à aider le gouvernement en le lui signalant.

Voulez-vous porter plainte ?
Avez-vous besoin de renseignements supplémentaires ?
Adressez-vous aux :

Services éducatifs
Direction générale de la
protection de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
Édifce Commonwealth
Pièce 30
9912, 106^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 1C5

Les subventions au titre du bien-être

Afin d'améliorer les services de bien-être et les activités d'entraide, le gouvernement finance en partie les services de consultation et d'information fournis aux organismes publics, privés et aux groupes de citoyens responsables de projets de recherches. Des fonds sont également disponibles pour les particuliers qui mènent des recherches approfondies dans le domaine des services sociaux. Le gouvernement a aussi subventionné des recherches: des projets destinés aux personnes âgées, des services de consultation matrimoniale et des programmes de rééducation.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou toute demande de subvention, communiquez avec :

Le Directeur
Subventions nationales
au bien-être social
Santé et Bien-être social
Canada
Immeuble Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 1B5

Les autres programmes sociaux

Toutes les provinces et les territoires ont mis sur pied des programmes spéciaux pour venir en aide aux personnes nécessiteuses et à celles qui sont à leur charge. L'aide qui est accordée concerne, en plus des articles de première nécessité, les services de santé qui ne sont pas remboursés par les régimes d'assurance-maladie et les coûts des établissements qui donnent des soins spéciaux. Des dispositions sont également prises pour assurer des services de bien-être social: les services d'auxiliaires familiales, de garderies, de développement communautaire, les services consultatifs et de réhabilitation. Les provinces et les territoires administrent leurs programmes.

Le gouvernement du Canada joue un rôle de nature consultative et financière et, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, il assume environ 50 p. 100 du coût des services d'aide et de bien-être offerts aux bénéficiaires. De plus, grâce au Programme de

réadaptation professionnelle des invalides, le gouvernement fédéral partage les frais occasionnés par la mise sur pied de programmes de rééducation des personnes inaptes à occuper de façon régulière un emploi rémunérateur à cause de déficience physique ou mentale.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à cette adresse :

Régime d'assistance publique du Canada
Direction générale des programmes des services sociaux
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 1B5

Les droits de la personne

Si vous croyez avoir été victime de discrimination de la part d'un ministère ou d'une agence du gouvernement fédéral, ou encore de la part de tout employeur soumis à la compétence fédérale, vous pouvez porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne.

Voici quelques exemples de discrimination prohibée : la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille, l'état physique d'une personne à

la recherche d'un emploi et la discrimination à l'égard d'une personne qui a été graciée à la suite d'une infraction criminelle.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour déposer une plainte, veuillez vous adresser à la :

Commission canadienne des droits de la personne
Édifice Liberty
Pièce 416
10 506, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9

ou vous pouvez composer, à frais virés, le numéro de téléphone suivant : (403) 420-4040.

Numéro Visuor pour personnes sourdes : téléphonez sans frais au (613) 996-5211

Le bien-être social, les publications

Le Conseil national du bien-être social dispose de nombreuses publications traitant de divers problèmes. Les thèmes suivants sont abordés : problèmes socio-économiques et familles monoparentales; conséquences de la pauvreté sur la santé, l'éducation et l'espérance de vie des enfants; besoins alimentaires des bébés, des enfants et des femmes enceintes; études sur la façon dont les journaux canadiens traitent du problème de la pauvreté.

Si vous désirez recevoir les brochures qui traitent des sujets

précités ou si vous désirez recevoir une liste des autres publications, écrivez au :

**Conseil national
du bien-être social
Santé et Bien-être social
Canada
Immeuble Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0K9**

Recherches et sauvetage

Un bateau de pêche est en détresse. Un avion n'arrive pas à destination. Un bateau de plaisance manque à l'appel. Un groupe d'explorateurs dans le Grand Nord n'a pas donné signe de vie depuis deux semaines.

Dans tous ces cas, le service national de recherches et de sauvetage (S.R.S.) est prêt à intervenir. C'est le ministère de la Défense nationale qui coordonne ce service, avec l'aide du ministère des Pêches et Océans et de la Garde côtière canadienne.

Il y a également l'Auxiliaire canadien de sauvetage maritime, composé de quelque 1 000 volontaires qui sont des pêcheurs ou des propriétaires de bateaux de plaisance. Ils répondent aux appels de détresse et collaborent avec le S.R.S. pour les opérations de sauvetage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez au :

**Bureau de renseignements
Ministère de la Défense
nationale
Base d'Edmonton
Lancaster Park (Alberta)
T0A 2H0**

Les programmes du Nord

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada est chargé de l'administration des lois fédérales qui régissent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et de la coordination des activités du gouvernement fédéral qui ont lieu au nord du 60^e parallèle. Il s'occupe en particulier des activités relatives à l'exploitation des ressources du Nord, à l'administration des affaires indiennes et Inuit et à la protection de l'environnement.

Pour de plus amples renseignements, écrivez à :

**Communications publiques
Programme des affaires
du Nord
Affaires indiennes et
du Nord Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H4**

Les services aux peuples autochtones

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est tenu de respecter ses obligations envers les peuples autochtones, telles qu'el-

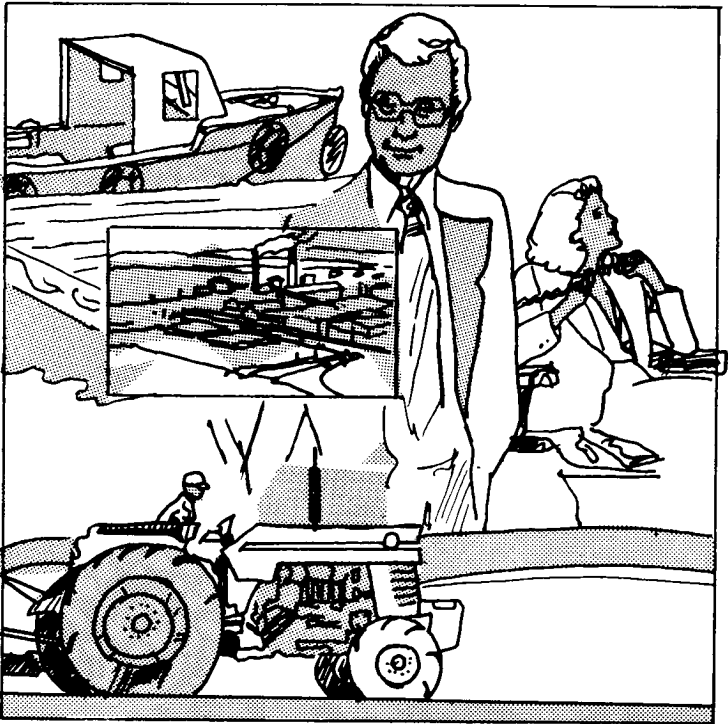
les sont énoncées dans la *Loi sur les Indiens* (« Indiens inscrits »), et de concevoir des programmes à leur intention. Il joue aussi un rôle de premier plan, au nom du gouvernement fédéral, dans la négociation et le règlement des revendications territoriales des peuples autochtones dans tout le pays.

Si vous désirez de plus amples renseignements, écrivez aux adresses suivantes :

**Conseiller public à
l'information
Programme des Affaires
indiennes et Inuit
Affaires indiennes et du Nord
Canada
9 942, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2S5**

**Communications publiques
Programme des Affaires
indiennes et Inuit
Affaires indiennes et
du Nord Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H4**

**Communications publiques
Bureau des revendications
des autochtones
Affaires indiennes et du
Nord Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H4**



Le développement économique

Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir le développement économique dans toutes les régions du pays et à voir à ce que tous les Canadiens et les Canadiennes en bénéficient. Il s'agit d'un vaste programme comprenant une foule de services offerts aux entreprises, petites ou grandes, aux agriculteurs et aux pêcheurs, visant aussi l'amélioration des transports au pays, l'exploitation des ressources naturelles et la recherche de marchés internationaux élargis. On trouvera ci-après une description de certains de ces programmes ou services.

Les services agricoles

L'abondance des terres fertiles a su attirer les premiers colons qui ont découvert des territoires nouveaux, notamment le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Comme jadis, l'agriculture soutient aujourd'hui l'économie de l'Ouest. Reconnaisant l'importance primordiale de cette industrie dans toutes les régions du pays, le gouvernement du Canada offre des services multiples en vue d'aider les agriculteurs, les éleveurs et les entreprises de traitement alimentaire.

Ces services visent à assurer un profit équitable aux producteurs et aux entreprises de traitement alimentaire tout en veillant à ce que les Canadiens aient à leur disposition des aliments sains et nourrissants à des prix raisonnables.

La Commission canadienne du blé

L'idée de mettre sur pied la Commission du blé nous est venue des Prairies durant la Crise. Les agriculteurs et le gouvernement ont alors reconnu la nécessité de réglementer la commercialisation des céréales.

Créée en 1935, la Commission est la seule agence de commercialisation pour la vente à l'étranger du blé, de l'avoine et de l'orge provenant des Prairies. Elle promouvoit aussi la vente domestique de ces produits.

Environ 145 000 agriculteurs du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont recours aux services de la Commission pour vendre leurs céréales et partagent les bénéfices des revenus mis en commun.

En négociant directement avec les acheteurs étrangers ou en se faisant représenter par des sociétés privées, la Commission canadienne du blé gère un programme de vente de blé à l'étranger qui, par son envergure, vient au deuxième rang dans le monde. Il s'agit de la quatrième plus grande source canadienne de devises étrangères puisqu'elle rapporte des revenus à l'exportation de plus de 5,5 \$ milliards.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez à :

**La Commission canadienne
du blé**
423, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2P5

Le transport des céréales

Le gouvernement du Canada, par divers programmes et par le truchement de plusieurs agences, aide à assurer le transport des céréales de l'Ouest.

Depuis 1973, Transports Canada et la Commission canadienne du blé ont investi 87 \$ millions dans l'achat de wagons-trémie. Ces

deux organismes et les sociétés ferroviaires ont assumé respectivement 50 p. 100 du coût de la remise en état des vieux wagons.

La Commission canadienne des transports verse des subventions afin que la plupart des lignes ferroviaires des Prairies restent en état de fonctionner. Elle a investi des sommes considérables dans le but d'améliorer la manutention et l'entreposage des céréales à Churchill (Manitoba), à Vancouver et à Montréal. On projette également de construire un entrepôt d'une capacité de 200 000 tonnes de céréales à Prince Rupert, en Colombie-Britannique.

En 1979, le gouvernement fédéral a créé l'Agence de réglementation du transport des céréales fourragères, dont le mandat est d'améliorer le fonctionnement du système dans son ensemble. L'agence est responsable, entre autres, de la répartition des voitures ferroviaires. Elle a pour objectif d'accroître les exportations de 50 p. 100 (à 30 millions de tonnes), avant 1985.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Agence de réglementation du transport des céréales fourragères, écrivez à :

**L'Agence de réglementation
du transport des céréales
fourragères**
135, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0T4

La Commission canadienne des grains

Dirigée par trois commissaires nommés, la Commission canadienne des grains (C.C.G.), depuis son siège social à Winnipeg, voit à l'application de la Loi canadienne sur les grains. Il y a aussi cinq commissaires adjoints à Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary et Harrow, en Ontario.

La Commission compte environ 900 employés et 18 bureaux régionaux à travers le pays.

La C.C.G. se charge de l'inspection, de la catégorisation et de la pesée du grain dans tout le Canada. Il y a aussi le Tribunal d'appel du commerce des grains qui étudie les revendications quant aux catégories dans lesquelles les inspecteurs ont classé les échantillons de grain.

La Commission établit aussi l'horaire des «voitures de producteurs», soit les voitures ferroviaires que les agriculteurs remplissent eux-mêmes sans avoir recours aux élévateurs à grain. Un très faible pourcentage, soit environ 1 p. 100 des voitures, sont remplies de cette façon, mais le nombre va en augmentant.

La Commission dirige aussi un laboratoire de recherche sur les grains qui est le plus important au Canada en ce qui concerne la qualité des céréales fourragères et des oléagineux. Elle comprend enfin une division de la recherche économique et de la statisti-

que qui recueille, entre autres, des renseignements et publie des statistiques sur divers aspects de l'industrie.

Pour en connaître davantage sur les services de la Commission canadienne des grains, veuillez consulter votre annuaire téléphonique pour obtenir le numéro du bureau le plus près de chez vous, ou écrivez à:

**La Commission canadienne
des grains**
300, rue Main
Pièce 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8

Le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest

Le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest a été conçu en vue de protéger les céréaliculteurs contre la fluctuation des prix. Élaboré conjointement par le gouvernement fédéral et les producteurs de la région, il s'adresse à ceux qui cultivent le blé, l'orge, l'avoine et les graines de colza et de moutarde.

Le gouvernement fédéral verse deux dollars pour chaque dollar fourni par un céréaliculteur. Ceux qui participent au programme reçoivent une indemnisation lorsque l'ensemble des recettes est au-dessous de la moyenne.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez au:

**Bureau de la Stabilisation du
revenu des céréaliculteurs de
l'Ouest**
303, rue Main
Pièce 935
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H5

L'Administration du rétablisse- ment agricole des Prairies (A.R.A.P.)

En 1935, le Parlement a adopté la Loi du rétablissement agricole des Prairies comme mesure provisoire pour aider les agriculteurs à lutter contre la sécheresse et l'érosion éolienne durant cette décennie. Puisque la sécheresse a persisté jusqu'à la fin des années 30, le Parlement a décidé de maintenir cette loi en vigueur indéfiniment. Aujourd'hui encore, l'A.R.A.P. bénéficie aux agriculteurs de l'Ouest.

L'A.R.A.P. gère, entre autres, un système de pâturages communautaires et des programmes d'aménagement des eaux. Elle a aussi entrepris des projets d'envergure tels que la conception et la construction du barrage Gardiner en Saskatchewan.

À la fin de 1981, l'A.R.A.P. avait investi plus de 722 \$ millions dans des projets de conservation des eaux, dans la culture des arbres, dans l'amélioration des techniques agricoles, dans la préservation des sols et dans les

pâturages communautaires. Elle est aussi responsable des centres de services agricoles qui viennent en aide aux agriculteurs et aux éleveurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez aux adresses suivantes :

**Bureau provincial de l'Alberta
ARAP**

Gouvernement du Canada

Expansion

économique régionale

Édifice Financial

10 621, 100^e Avenue

Edmonton (Alberta)

T5J 0B3

ARAP

Gouvernement du Canada

Expansion

économique régionale

Case postale 2906

Succursale M

Calgary (Alberta)

P2P 3A7

**La Société du crédit
agricole Canada**

Le gouvernement fédéral a établi la Société du crédit agricole Canada afin d'aider les agriculteurs et les aspirants-agriculteurs à acheter, à mettre sur pied et à maintenir des exploitations rentables. Cette aide prend la forme d'un crédit hypothécaire à long terme.

Les agriculteurs peuvent emprunter individuellement ou obtenir un prêt collectif avec

d'autres demandeurs. Les corporations agricoles et les coopératives peuvent également emprunter.

Le prêt peut atteindre 200 000 \$ lorsque l'exploitation compte un seul requérant qualifié, et 400 000 \$ lorsqu'elle en compte plus d'un. Le remboursement du prêt peut être échelonné sur une période maximale de 30 ans et le taux d'intérêt qui est fixé au moment du prêt ne change pas durant le terme. Les prêts de la Société servent principalement à l'achat de terres à culture, à la construction de bâtiments de ferme, à l'achat d'outillage agricole et d'animaux destinés à la reproduction, au remboursement d'autres dettes, ou à toute autre fin favorisant une exploitation efficace de la ferme.

Toute demande d'emprunt doit être faite au bureau local de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

**Société du crédit
agricole Canada**

Chancery Hall

Pièce 400

3, Square Sir Winston

Churchill

Edmonton (Alberta)

T5J 2C5

**L'Office de stabilisation
des prix agricoles**

Le gouvernement fédéral veut stabiliser les prix afin d'aider l'agriculteur à retirer une juste

rémunération pour son travail et pour le capital engagé, ainsi que pour maintenir un rapport équitable entre les prix sur le marché et le coût des approvisionnements et des services achetés par les agriculteurs.

Le gouvernement fixe un prix de soutien pour neuf produits de base: bovins, porcs, moutons, lait industriel, crème, blé, fèves soya, avoine et orge.

Ces prix de soutien représentent 90 p. 100 de la moyenne des prix du marché des cinq années précédentes et sont indexés en fonction de la variation dans les coûts de production. D'autres produits peuvent être « désignés » à la discrétion du ministère de l'Agriculture.

Pour plus de renseignements sur la stabilisation des prix agricoles, communiquez avec :

**L'Office de stabilisation
des prix agricoles**
Immeuble Sir John Carling
Pièce 937
930, avenue Carling,
Ottawa (Canada)
K1A 0C5

L'assurance-récolte

Le gouvernement du Canada met une assurance-récolte tous risques à la disposition des agriculteurs des dix provinces, pour les protéger contre les pertes causées par les fléaux naturels comme la grêle, la sécheresse, les sauterelles ou encore le gel. Le gouvernement fédéral accorde une aide financière à tous les

régimes d'assurance-récolte approuvés et administrés par les provinces. Les modalités de paiement varient grandement à travers le pays, mais dans le cas des quatre provinces de l'Ouest, le gouvernement fédéral et les agriculteurs qui adhèrent au régime paient chacun 50 p. 100 de la prime d'assurance. Les provinces déboursent les frais d'administration qui constituent un très faible pourcentage du coût total. Il incombe à chacun des agriculteurs de décider s'il veut assurer sa récolte.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements en vous adressant au ministère de l'Agriculture de votre province, ou en écrivant à la:

Division de l'assurance-récolte
Agriculture Canada
Immeuble Sir John Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5

Promotion agro-alimentaire

Agriculture Canada a mis sur pied des bureaux pour la promotion de l'agro-alimentation dans chacune des provinces. Ces bureaux restent étroitement en contact avec les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Le personnel veille à ce que les programmes d'Agriculture Canada correspondent aux besoins et aux possibilités des régions. En collaboration avec les fonctionnaires, il élabore la stratégie agro-alimentaire de la province. Pour

obtenir de plus amples renseignements, écrivez à :

Promotion agro-alimentaire
Direction générale
Agriculture Canada
Édifice Corner Point, 4^e étage
10 179, 105^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1E2

La production et l'inspection des aliments

La Direction de production et d'inspection des aliments d'Agriculture Canada est responsable de la santé des animaux ainsi que de l'inspection et du classement du bétail, de la viande, de la volaille, des produits laitiers, des fruits et des légumes. Les scientifiques à l'emploi du gouvernement fédéral poursuivent des recherches approfondies sur les maladies animales; il existe des programmes de contrôle pour enrayer les maladies infectieuses chez les animaux et pour prévenir l'entrée au pays d'animaux contaminés.

Les vétérinaires et les agronomes gouvernementaux conseillent les agriculteurs et leur viennent en aide sur place. La section du développement de la production cherche à promouvoir une meilleure production des récoltes et des animaux pour aider les agriculteurs à mieux faire profiter leurs investissements. La division est également responsable du contrôle des maladies des plantes et des cultures, de l'inspection et

du classement des graines, ainsi que de la réglementation concernant l'emploi des engrais, des pesticides et des herbicides.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez à la :

Direction de la production et de l'inspection des aliments
Agriculture Canada
Édifice Fédéral
Pièce 831
107^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 1E7

Les foires agricoles et les expositions

Les sociétés agricoles peuvent recevoir des subsides du gouvernement pour certaines foires et expositions agréées. Ils peuvent être utilisés pour défrayer les juges de leurs honoraires, couvrir le coût de certaines activités de la jeunesse rurale, servir à apporter des améliorations foncières ou même à accorder des prix en argent à l'occasion de concours de bestiaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Division des productions animales
Agriculture Canada
Immeuble Sir John Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5

Les services de commercialisation

Agriculture Canada publie des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels d'information sur les marchés. Des rapports sur les marchés des bestiaux sont diffusés quotidiennement par téléphone. Composez le (613) 995-5880, Service d'information sur les marchés, pour obtenir plus de renseignements.

Agriculture Canada offre également aux agriculteurs un programme de paiements anticipés pour les récoltes entreposables, et fournit une aide financière pour la construction de silos-élévateurs dans le but d'améliorer la sécurité des approvisionnements en céréales fourragères. Des fonds sont également disponibles pour aider à la construction et à l'amélioration d'entrepôts frigorifiques pour fruits et légumes.

Des renseignements supplémentaires sur ces programmes sont disponibles à la :

Direction générale de la commercialisation et de l'économie
Agriculture Canada
Immeuble Sir John Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5

La recherche

Plus de 700 scientifiques d'Agriculture Canada travaillent à résoudre les problèmes du secteur agro-alimentaire dans les

50 stations de recherche réparties à travers le pays. Les recherches entreprises couvrent tous les aspects de l'industrie et, dans plusieurs cas, elles ont contribué à faire du Canada l'un des principaux exportateurs de produits alimentaires au monde.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le :

Directeur général de la région de l'Ouest
Direction générale de la recherche
Agriculture Canada
22^e Rue est
Pièce 101
Case postale 9 241
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5

Les publications

Agriculture Canada offre diverses publications. Certaines sont d'intérêt général et d'autres s'adressent plus particulièrement aux agriculteurs.

Ceux-ci consulteront avec profit les publications traitant de :

- la gestion agricole
- la production agricole et l'élevage du bétail
- l'analyse des marchés

Les publications utiles aux consommateurs abordent les sujets suivants :

- la mise en conserves des fruits et des légumes
- la congélation des aliments
- la préparation de la viande

- la culture des arbres pour jardins

Agriculture Canada se fera un plaisir de vous faire parvenir une liste des publications disponibles. Écrivez à la :

**Division des communications
Agriculture Canada
Immeuble Sir John Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C7**

Demandez qu'on vous fasse parvenir la brochure 5 103 intitulée, *Publications pour la ferme et le foyer*.

Les pêcheries

La pêche en eau douce

La pêche en eau douce contribue largement à l'économie des communautés entourant les eaux intérieures du Canada et augmente le choix des produits alimentaires disponibles aux consommateurs.

En 1980, les eaux des Prairies, des Territoires du Nord-Ouest et du nord-ouest de l'Ontario ont fourni 26 000 tonnes de poisson, ce qui représentait une valeur de 19,4 \$ millions.

Le succès de l'industrie de la pêche dans les eaux intérieures est dû en partie à l'intervention de l'Office fédéral de commercialisation du poisson d'eau douce qui achète et met sur le marché les poissons provenant des eaux intérieures des Prairies,

du Nord et du nord-ouest de l'Ontario.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied cet office en 1969, à la demande des provinces des Prairies. À ses nombreuses contributions s'ajoute le lancement de programmes de commercialisation d'envergure aux États-Unis et en Europe. Il a aussi élaboré un programme en vue d'obtenir des produits de qualité supérieure.

Pour de plus amples renseignements, écrivez aux adresses suivantes :

L'Institut des pêches en eau douce

**Pêches et Océans Canada
501, rue University
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6**

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

**1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3L4**

Les services aux pêcheurs

Par le passé, il y avait une abondance de poissons au large des côtes canadiennes et l'on estimait cette source inépuisable.

Toutefois, la situation a changé depuis les dernières années. En effet, la présence de flottilles de pêche étrangères dans nos eaux, et plus particulièrement au large de la côte atlantique, avait profondément bouleversé l'industrie de la pêche au Canada. On avait

tellement exploité les stocks de poissons que certaines espèces étaient sérieusement menacées.

En prolongeant à 200 milles marins la zone de pêche désignée de la côte est et de la côte ouest, le gouvernement fédéral est désormais en mesure de mieux gérer les zones côtières de pêche. L'on a ainsi rigoureusement réduit les droits de pêche accordés aux flottilles étrangères et l'on a imposé des mesures de conservation afin de regarnir les stocks de poissons.

En plus de concentrer ses efforts pour augmenter les stocks de poissons propres à la pêche et assurer leur partage équitable entre les compétiteurs, le gouvernement fédéral offre une gamme de services à l'avantage des pêcheurs.

On compte, entre autres, le Programme des prêts aidant aux opérations de pêche, partiellement financé par le gouvernement, qui vise à faciliter l'achat de bateaux ou leur réparation. Un programme de subventions pour la construction de bateaux de pêche permet d'aider les pêcheurs qui répondent aux exigences prescrites. Il existe aussi un programme d'assurance des bateaux de pêche à prix réduit.

En vertu de la *Loi sur le développement de la pêche*, le ministère des Pêches et Océans lance différents programmes en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'industrie de la pêche. On peut atteindre cet

objectif en la renseignant sur de nouveaux équipements et de nouvelles techniques de pêche, et en améliorant l'entreposage, la réfrigération du poisson ainsi que les techniques de transformation dans les entreprises côtières.

En matière de promotion, le ministère encourage la consommation du poisson en faisant des démonstrations culinaires, en créant de nouvelles recettes et en essayant de trouver de nouveaux débouchés, sur le marché mondial, pour les produits canadiens de la pêche.

L'Office des prix des produits de la pêche conçoit des programmes de stabilisation des prix, afin de protéger les pêcheurs contre les baisses importantes des prix du poisson et des pertes de revenu imprévisibles.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts par le ministère des Pêches et Océans, consultez l'annuaire téléphonique de votre région ou écrivez à l'adresse suivante :

**Division des communications
Pêches et Océans Canada
240, rue Sparks, 7^e étage ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0E6**

Le gouvernement fédéral verse aussi des prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs à longueur d'année et aux pêcheurs saisonniers. La brochure *La pêche : un emploi pas comme les autres*, en dit davan-

tage. Vous pouvez obtenir un exemplaire en écrivant à l'adresse suivante :

Affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Édifice Batoni-Bowlen
9925, 109^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8

Les services aux employeurs

Les Centres d'emploi du Canada

Cherchez-vous du personnel ? Environ 500 Centres d'emploi du Canada (C.E.C.) sont disséminés dans tout le pays pour vous aider à trouver du personnel qualifié. Il vous suffira de soumettre au représentant local du C.E.C. une liste des postes vacants que vous offrez, ainsi qu'une brève description des tâches ; l'agent vous proposera alors des candidats disposant des compétences que vous recherchez.

Le C.E.C. peut également, grâce à la Banque nationale d'emplois et à son système unique d'association téléphone-ordinateur, dénicher rapidement des travailleurs compétents à travers le Canada. À une échelle plus réduite, le Système de traitement des offres d'emploi (S.T.O.E.) peut fournir de l'information à la grandeur d'un centre urbain, sur les travailleurs qualifiés qui sont disponibles.

Sachez que le C.E.C. ne se borne pas à vous aider à recruter du personnel. Il peut aussi vous apporter son appui quand il s'agit de le former. Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada vous permet d'être remboursé de vos frais, soit des coûts directs de formation et des salaires versés aux stagiaires. Les agents des C.E.C. peuvent également vous fournir les derniers renseignements et les statistiques recueillis sur le marché du travail, vous aider à planifier vos besoins futurs en personnel et vous faciliter l'adaptation aux changements.

Vous pouvez vous procurer nombre de brochures et de dépliants utiles, notamment :

- *Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada*
- *Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada*
- *Le Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée*
- *Ce que les employeurs peuvent attendre des conseillers en emploi*
- *Employeurs, nous pouvons vous aider à trouver les gens qu'il vous faut*

en vous adressant à votre C.E.C. régional ou en écrivant aux :

Affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
9 925, 109^e Rue, 5^e étage
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8

Vous pouvez aussi consulter la section *Le travail (Création d'emplois)*.

Les services aux entrepreneurs

Le développement économique exige la création, l'expansion et l'amélioration de la productivité des industries nationales de fabrication et de transformation. Le gouvernement se préoccupe donc de fournir des renseignements pertinents, des services consultatifs et, dans certains cas, une aide financière pour les petites et les grandes entreprises.

Les services consultatifs

Le gouvernement fédéral met ce type de services à la disposition des propriétaires et des administrateurs d'entreprises, surtout les petites, afin de les conseiller à peu de frais. Le Programme de consultation au service des entreprises (C.A.S.E.) a été instauré pour vous permettre de discuter de vos problèmes particuliers et de profiter de la riche expérience pratique de gens d'affaires retraités qui servent de conseillers en gestion.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, écrivez à la :

Consultation au service des entreprises
Banque fédérale de développement
Place Century
Pièce 1800
9 803, 102^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 3A3

Le Centre des entreprises

En vous adressant à un Centre des entreprises, vous pouvez obtenir des renseignements sur tous les services et les programmes fédéraux à l'intention du monde des affaires. Ces centres, répartis un peu partout à travers le pays, ont été créés afin de répondre à un besoin exprimé par les gens d'affaires, soit celui d'obtenir des renseignements auprès d'un seul point de repère. Le bureau régional de l'Alberta se trouve à l'adresse suivante :

Bureau régional de l'Alberta
Industrie et Commerce Canada
Place Macdonald
Pièce 500
9 939, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 2W8

Le ministère de l'Industrie et du Commerce offre des programmes d'aide au développement afin de permettre à nos gens d'affaires de rester compétitifs sur le marché mondial des affaires.

Le personnel du ministère (11 bureaux régionaux et 90 postes dans 64 pays étrangers) est à votre disposition soit par l'entremise du bureau régional à Edmonton ou du Centre des entreprises à Ottawa.

Au service du monde des affaires, le Centre est le point de repère des gens d'affaires qui veulent obtenir des renseignements sur la série de programmes et de services fédéraux à leur intention. Le Programme d'expansion des entreprises et le Programme des prêts accordés aux petites entreprises comptent parmi les nombreux programmes qui leur sont offerts par le gouvernement fédéral.

Le Centre renseigne l'industrie canadienne sur l'émission de licences et les possibilités d'entreprises conjointes, dans son *Bulletin des produits nouveaux* qui est publié chaque mois.

Le Centre s'occupe également de la mise à jour, de la production et de la distribution de la série intitulée *L'exploitation d'une entreprise au Canada*, qui comprend les titres suivants :

- *Le milieu des affaires*
- *Modes d'organisation commerciale*
- *Régime douanier du Canada*
- *Impôt sur le revenu, les entreprises, la propriété foncière*
- *Taxes de vente, d'accise, d'achat*
- *Législation ouvrière*
- *Normes de construction et du matériel*

- *Mesures fédérales de stimulation de l'industrie*
- *Brevets, marques de commerce, dessins industriels et droits d'auteur*
- *Le financement des industries canadiennes*

Vous pouvez communiquer, sans frais, du lundi au vendredi, entre 9 heures et 17 heures, avec le Centre d'information aux entreprises, en demandant à la téléphoniste le Zénith 0-3200. Vous pouvez aussi écrire au :

Centre des entreprises (34/2)
Industrie et Commerce Canada
235, rue Queen, basilaire 01
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Aide à l'expansion des entreprises

Le Programme d'expansion des entreprises (P.E.E.) du ministère de l'Industrie et du Commerce veut, avant tout, promouvoir la croissance des secteurs de la fabrication et de la transformation de notre économie en procurant une aide à certaines firmes afin de les rendre plus rentables et concurrentielles sur le marché international.

Ce programme cherche à encourager l'innovation dans la conception, l'amélioration et le développement des produits et des procédés, afin de permettre aux compagnies de suivre le rythme essoufflant des changements dans les conditions du marché.

Il est destiné aux entreprises de petite et moyenne envergure qui veulent entreprendre des projets à risques élevés afin d'assurer leur rentabilité et une marge de profits intéressante. Il est à noter que le P.E.E. peut assumer jusqu'à concurrence de 75 p. 100 des coûts admissibles.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme d'expansion des entreprises ou sur les autres programmes d'aide, tels le P.P.I.M.D. (le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense), le M.A.C.H. (le Programme de la machinerie), le P.A.C.M. (le Programme d'assistance aux créations de la mode), le P.A.T.F.R. (le Programme d'aide technique à frais renouvelables), le PAM (le Programme d'aide à la micro-électronique), veuillez communiquer avec le :

**Bureau régional de l'Alberta
Industrie et Commerce Canada
Place Macdonald
Pièce 500
9 939, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 2W8**

Statistique Canada

En tant qu'organisme statistique central, Statistique Canada est le principal responsable de la cueillette et de la diffusion de données relatives aux activités économiques et sociales du pays. Ces données sont recueillies en grande partie par les divers bureaux régionaux de Statistique Canada.

De plus, les centres locaux de référence de Statistique Canada offrent une gamme de services au grand public, aux gens d'affaires, aux gouvernements, aux médias, aux syndicats et aux institutions d'enseignement. La plupart de ces services sont offerts à un prix minime qui permet de couvrir les frais. Le Centre de référence aide les gens à trouver et à utiliser à bon escient les données statistiques, et fournit sur demande les publications diffusées par Statistique Canada. En outre, le Centre facilite la consultation sur place des documents et la reproduction photographique. Somme toute, le personnel spécialisé du Centre de référence conseille le public et distribue des brochures sur l'utilisation des statistiques.

À l'échelle locale, les bibliothèques municipales ainsi que les bibliothèques des maisons d'enseignement mettent aussi certaines publications de Statistique Canada à la disposition du grand public.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez à l'adresse suivante :

**Statistique Canada
11 010, 101^e Rue
Pièce 215
Edmonton (Alberta)
T5H 4C5**

La Banque fédérale de développement

La Banque fédérale de développement (B.F.D.) contribue à la

création et à l'expansion des entreprises commerciales au Canada en leur offrant des services administratifs et financiers. Elle complète les services de même nature disponibles ailleurs et accorde une attention particulière aux besoins des petites entreprises.

La B.F.D. offre des services de consultation en gestion qui s'ajoutent à plusieurs autres déjà offerts dans le secteur privé. Elle a pour objectif principal d'aider les propriétaires et les directeurs d'entreprises, particulièrement ceux des petites entreprises, à perfectionner leurs méthodes de gestion à un coût modéré.

La B.F.D. offre aussi un service d'information et de référence qui se préoccupe, en particulier, des besoins des petites entreprises. Elle publie une série de brochures intitulée, *Votre affaire c'est notre affaire*, qui traite de la gestion de la petite entreprise. *Nouvelles de la petite entreprise*, un bulletin trimestriel, est consacré aux profits et aux affaires. La B.F.D. publie aussi périodiquement un journal des affaires.

Pour recevoir ces brochures ou de plus amples renseignements sur le service d'information de la B.F.D., écrivez à la :

**Banque fédérale de
développement**
Place Century
Pièce 1800
9 803, 102^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 3A3

ou consultez l'annuaire téléphonique pour obtenir le numéro du bureau de la Banque fédérale de développement le plus près de chez vous.

Les subventions au développement régional

La répartition des richesses économiques et des ressources naturelles n'est pas égale dans tout le pays. Il existe donc des disparités régionales qui préoccupent vivement le gouvernement fédéral.

Pour susciter une croissance économique équilibrée et augmenter les possibilités d'emploi dans toutes les régions du Canada, le gouvernement accorde une aide financière dans le but d'encourager les entreprises et les industries qui mettent sur pied des projets dans des régions où l'expansion économique est plus faible qu'ailleurs. Ces régions comprennent les provinces de l'Atlantique, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Manitoba, la Saskatchewan, certaines parties de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la majeure partie de la province de Québec.

Vous pouvez obtenir des subventions ou des garanties de prêts si

vous projetez la construction de nouvelles installations de fabrication ou de transformation, ou encore l'agrandissement ou la modernisation d'une usine existante. Pour cela, il n'est pas nécessaire que vous possédiez une affaire importante : vous pouvez bénéficier du programme si votre projet prévoit l'utilisation d'un capital de seulement 5 000 \$, à condition que votre projet entraîne la création d'au moins cinq nouveaux emplois. Les initiatives qui ont déjà été approuvées vont des petites menuiseries aux grandes scieries, des usines de traitement du homard à celles de la congélation des frites. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous aux :

Subventions à l'industrie
Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale
Édifice Financial
10 175, 105^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 0B3

Les marchés extérieurs

Ce n'est pas vraiment si ardu de vendre vos produits sur les marchés extérieurs. En fait, c'est même probablement bien moins difficile que la plupart des propriétaires d'entreprises canadiennes ne l'imaginent. Sachez que le gouvernement a mis sur pied de nombreux programmes et services qui vous aideront à trouver

les meilleures façons de vous y prendre pour percer sur les marchés d'exportation.

Les projets promotionnels

Participer à des foires commerciales est l'une des formules utilisées pour faire connaître vos produits sur les marchés étrangers. Sachez que le gouvernement commande et encourage une telle participation des entreprises canadiennes en mettant à votre disposition des services complets d'exposition qui travailleront à la conception, à la construction, à l'aménagement et à la gestion des stands. Vos frais seront remboursés en partie.

L'expansion des exportations

Le gouvernement peut vous aider, grâce à son Programme de développement des marchés d'exportation (P.D.M.E.), en vous accordant des subventions, si vous avez en tête de réaliser un projet que vous ne pouvez entreprendre sans aide financière. Ce programme a été conçu pour encourager et aider les sociétés canadiennes à pénétrer sur de nouveaux marchés étrangers et à étendre leurs activités sur le plan des exportations. Une aide financière est accordée lorsqu'on estime qu'il faut partager les risques de perte. L'apport financier du gouvernement fédéral doit être remboursé si les exportations sont couronnées de succès.

Le Service des délégués commerciaux

Le Service des délégués commerciaux fait tous les efforts nécessaires pour promouvoir les exportations canadiennes et protéger vos intérêts commerciaux à l'étranger. N'hésitez pas à y avoir recours si vous désirez des renseignements sur l'économie, les marchés ou le système de crédit d'un pays.

En 1981, le Service, qui comprenait un réseau de 91 bureaux situés dans 67 pays étrangers, a répondu à 118 282 demandes sur l'exportation et a accueilli 26 000 visiteurs canadiens.

Renseignements

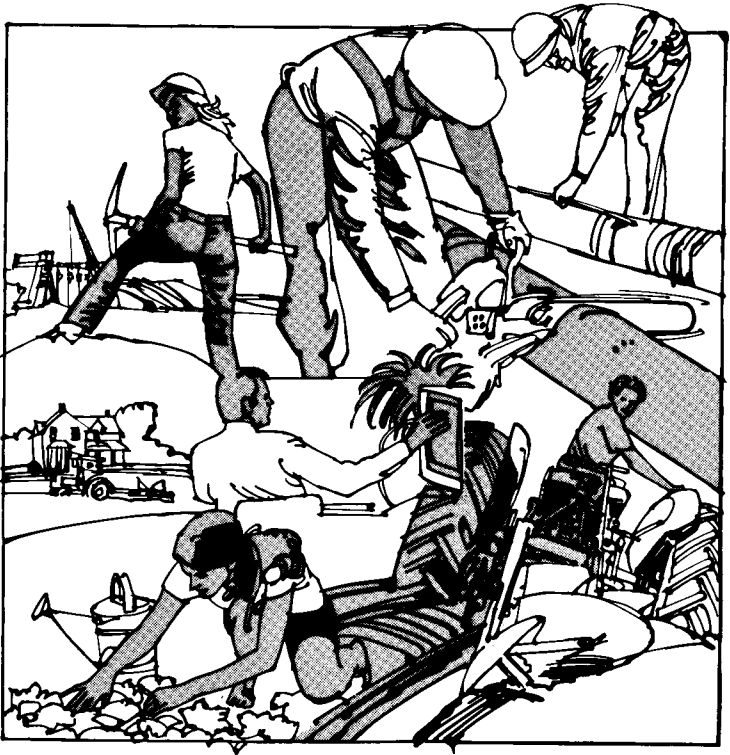
Les programmes du gouvernement s'adressent à toutes les sociétés canadiennes, petites ou grandes, qui peuvent exporter des produits ou des services ou qui sont intéressées à étendre leur marché. Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur ces programmes ou sur les services connexes, adressez-vous aux :

**Bureau régional de l'Alberta
Industrie et Commerce Canada
9 939, avenue Jasper
Pièce 500
Edmonton (Alberta)
T5J 2W8**

**Centre des entreprises (34/2)
Industrie et Commerce Canada
235, rue Queen, basilaire 01
Ottawa (Canada)
K1A 0H5
tél. : Zénith 0-3200**

Pour obtenir des renseignements sur les exportations dans les pays en voie de développement, communiquez avec :

**L'Agence canadienne de
développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4**



Le travail

Le travail joue un rôle de tout premier plan dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Le travail est essentiel à la personne parce qu'il constitue son gagne-pain et il contribue à la productivité globale et à la prospérité de l'économie canadienne. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral veille à offrir de nombreux programmes et services tant aux travailleurs qu'aux chômeurs et aux employeurs.

Les travailleurs et les emplois

Les Centres d'emploi du Canada (C.E.C.)

On compte environ 500 Centres d'emploi du Canada (C.E.C.) à travers le pays qui mettent à la disposition des employeurs et des travailleurs un vaste éventail de programmes et de services : renseignements sur les emplois disponibles ; conseils aux chercheurs d'emploi sur les possibilités et sur certaines questions connexes, par exemple, sur la façon de se trouver un emploi ; conseils aux groupes spéciaux ou désavantagés ; tests d'aptitudes ; services spécialisés aux étudiants ; aide intensive accordée aux bénéficiaires de l'assurance-chômage afin qu'ils puissent trouver un emploi.

Le C.E.C. typique dispose d'un centre d'information sur l'emploi qui permet aux travailleurs de faire un choix à partir de répertoires ou de listes décrivant les différents postes offerts. Le C.E.C. peut aussi les mettre en liaison avec un conseiller lorsqu'ils ont trouvé un emploi qui les intéresse. Cette sorte de « libre-service » en matière d'emploi fait maintenant partie intégrante des Centres d'emploi, puisque la plupart des travailleurs désirent obtenir surtout des renseignements sur les emplois disponibles.

De plus, les Centres d'emploi du Canada sont reliés à la Banque nationale d'emplois par télé-

phone ou par ordinateur. Ceci permet aux employeurs d'identifier rapidement les travailleurs qualifiés en quête d'emploi et aux travailleurs d'obtenir une information à jour sur les postes vacants à travers le pays.

En plus de permettre une harmonisation rapide des travailleurs et des emplois, cette banque est une excellente source d'information sur le marché du travail. L'ordinateur peut également produire des listes d'emplois spécialisés qui aident les travailleurs et les employeurs au sein d'une profession ou d'un métier particulier.

En outre, grâce à l'informatique, les C.E.C. de plusieurs grands centres urbains canadiens, comme Montréal, peuvent fournir presque instantanément de l'information sur l'emploi partout dans la ville. Ceci est rendu possible par le Système de traitement des offres d'emplois (S.T.O.E.).

La création d'emplois

Le gouvernement fédéral a mis sur pied des programmes de création d'emplois afin d'encourager les employeurs qui le peuvent à créer des postes et contribuer ainsi à diminuer le nombre de chômeurs.

Le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) vise à créer des postes pour les personnes qui resteraient probablement en chômage autrement. Ce type de projet peut être sub-

ventionné pour une durée maximale de trois ans et demi et doit élever le niveau des compétences de ceux qui sont désavantagés sur le plan social ou qui sont des chômeurs chroniques.

Le Programme d'emploi d'été pour les jeunes fait participer à la fois les ministères et les agences du gouvernement fédéral, de même que le secteur privé et des organismes bénévoles. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous à votre C.E.C ou au C.E.C. pour étudiants.

Le nouveau Programme d'emploi pour les innovations technologiques offre aux jeunes qui ont terminé des études techniques l'occasion de mettre à profit leurs compétences, dans le cadre de projets de développement et d'application de nouvelles techniques.

Ce programme cherche à fournir des emplois aux jeunes diplômés qui ont terminé des études postsecondaires techniques et scientifiques, et qui sont en chômage. On contribuera de la sorte à la promotion d'innovations dans le secteur de la fabrication, à l'application de nouvelles techniques et de nouveaux programmes concernant les économies d'énergie et les énergies de substitution, de même qu'à l'appui des initiatives des petits entrepreneurs dans ces domaines.

Les petites entreprises privées, les particuliers, les associations, les instituts de recherche et les

organismes communautaires qui créent des emplois dans le cadre d'activités approuvées auront droit à des contributions représentant les trois quarts du salaire (jusqu'à concurrence de 1 250 \$ par mois), durant un maximum de 12 mois.

Toute personne admise à ce programme doit avoir terminé des études postsecondaires dans une discipline technique ou scientifique, avoir joint les rangs de la population active et n'avoir pu trouver un emploi dans sa discipline.

Le Programme d'emploi en faveur des personnes défavorisées est un important programme-pilote de subventions salariales visant à inciter le secteur privé à embaucher des handicapés physiques ou mentaux ou toute autre personne très défavorisée en matière d'emploi.

L'aide offerte aux employeurs se répartit en trois phases. Durant la première phase, dont la durée maximale est de 13 semaines, il est prévu de verser 85 p. 100 du salaire brut de tout travailleur admissible. Au cours de la seconde phase, le salaire des handicapés peut être subventionné à 50 p. 100 durant un maximum de 26 semaines; celui des personnes défavorisées peut être subventionné à 50 p. 100 durant un maximum de 13 semaines. Au cours de la troisième phase, le salaire des employés handicapés peut être subventionné à 25 p. 100 pendant un maximum de 26 semai-

nes, et celui des autres personnes défavorisées en matière d'emploi à 25 p. 100 durant un maximum de 13 semaines.

Par ailleurs, jusqu'à 5 000 \$ par établissement peuvent être versés pour aider à réaménager les lieux de travail ou pour acheter de l'équipement spécial dans le but d'aider les travailleurs handicapés. Jusqu'à 100 \$ par employé peuvent aussi être accordés pour l'achat de matériel de protection.

Les Projets de développement communautaire du Canada forment un programme destiné à aider les organismes locaux à élaborer et à mettre sur pied des activités qui créeront des possibilités d'emploi à court terme.

Les activités proposées dans le cadre de ce programme doivent susciter la création d'emploi lorsque le chômage est élevé dans la région où elles doivent se dérouler; de plus, les activités entreprises doivent fournir de l'emploi dans des domaines particuliers, c'est-à-dire ceux qui viennent habituellement appuyer des priorités nationales et régionales.

Les critères du programme peuvent varier d'une année à l'autre et les promoteurs éventuels devront s'adresser à un Centre d'emploi du Canada pour obtenir tous les détails. Généralement, les demandes de participation sont soumises à la fin de l'été et au début de l'automne.

Les Projets de services communautaires du Canada constituent un programme dont le but est d'aider les organismes qui créent de l'emploi à l'intention des chômeurs, particulièrement les femmes, les autochtones, les jeunes et les handicapés, au sein d'organismes établis et sans but lucratif. Le programme veut aider ces organismes à offrir des services dont la collectivité a besoin : garderies, cliniques communautaires, centres d'information et de détresse, soins à domicile, etc. Les organismes doivent soumettre des projets qui dureront un, deux ou trois ans. Les projets de plus d'un an seront financés en proportion décroissante, soit 66 et 33 p. 100 de la subvention de la première année pour les deuxième et troisième années. Les personnes participant aux projets devront être inscrites à un Centre d'emploi du Canada et avoir été en chômage et à la recherche active d'un emploi pendant huit semaines.

Il y a également le programme Extension qui subventionne des projets visant à étendre les services d'emploi aux collectivités éloignées et à leurs habitants qui ont des difficultés particulières à trouver et à conserver un emploi, tels ceux qui retournent sur le marché du travail après une absence prolongée, les autochtones, les handicapés, les détenus, les ex-détenus et les travailleurs âgés. Les projets Extension sont des initiatives des directeurs de C.E.C. et sont élaborés en collaboration avec les groupes com-

munautaires locaux qui parrainent les projets. Les travailleurs des projets Extension doivent trouver des moyens innovateurs et efficaces pour améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs et des personnes défavorisées en matière d'emploi.

Ces programmes axés sur l'emploi comptent au nombre de plusieurs programmes mis sur pied par le gouvernement fédéral pour accroître les possibilités d'emploi. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de création d'emplois, adressez-vous à votre C.E.C. local.

La mobilité de la main-d'œuvre

Le gouvernement fédéral veut encourager la mobilité des travailleurs dont les compétences ne sont pas utilisées dans leur région, mais pourraient l'être dans d'autres régions du pays. Les personnes en chômage, sous-employées, ou qui sont sur le point de perdre leur travail, peuvent bénéficier d'aide financière, par le truchement du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, lorsqu'elles doivent se déplacer pour trouver un nouvel emploi, pour exercer un emploi temporaire ailleurs ou pour déménager dans un endroit où elles ont trouvé un poste permanent. En effet, les personnes inscrites à un cours du Programme de formation de la main-d'œuvre, dans une école située en dehors de leur localité, peuvent réclamer une aide

monétaire pour défrayer une partie des coûts de déplacement.

Le Programme de formation de la main-d'œuvre

Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada (P.F.M.C.) a été mis sur pied pour permettre aux adultes de se recycler afin de pouvoir disposer ensuite d'emplois mieux rémunérés, plus stables et plus satisfaisants; il cherche aussi à procurer aux employeurs canadiens une main-d'œuvre plus qualifiée. L'appui du gouvernement s'exerce de deux façons. La première formule consiste à assurer le financement de cours de formation dans les institutions secondaires et techniques dont la plupart relèvent des provinces. On peut s'inscrire à ces cours par l'intermédiaire des C.E.C. Les stagiaires à temps plein bénéficient d'une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage, et peuvent être admissibles à des allocations spéciales de trajet quotidien ou de séjour hors du foyer. La deuxième formule consiste à conclure un accord avec un employeur pour l'aider à former ses employés. Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada défraie l'employeur des coûts directs de formation et d'une fraction des salaires versés aux stagiaires.

La formation des femmes dans des métiers non traditionnels

Afin d'aider les femmes à occuper des postes généralement réservés aux hommes, l'on rembourse aux employeurs 75 p. 100 du salaire versé aux stagiaires durant la période de formation qui les prépare à accéder à des emplois non traditionnels, comme le travail de la tôle et la fabrication et l'assemblage d'avions.

Les femmes peuvent bénéficier de cours de formation préparatoire qui leur permettront de choisir parmi de nombreux métiers offrant des possibilités de formation et d'emploi.

Il existe également des cours d'introduction aux emplois traditionnellement occupés par les hommes. Des places sont réservées aux femmes dans les cours de formation en main-d'œuvre spécialisée, dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, et l'on a fixé des objectifs pour que les femmes choisies soient formées par les employeurs en vertu du Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre.

Les Centres d'emploi du Canada (Assurance-chômage)

La plupart des travailleurs sont couverts par le régime d'assurance-chômage, ce qui leur permet de bénéficier de prestations et ainsi de pouvoir assurer

leur subsistance alors qu'ils sont temporairement sans travail.

Le versement des prestations d'assurance-chômage n'est pas automatique. Pour y avoir droit, le travailleur doit avoir occupé un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines et être à la recherche d'un autre travail. Ce nombre de semaines varie de 10 à 14 et dépend du taux de chômage dans la région où demeure habituellement le chômeur. Ces semaines d'emploi assurable doivent se situer au cours de la période de référence, c'est-à-dire au cours des 52 semaines qui précèdent la demande de prestations, ou au cours de la période écoulée depuis la dernière demande. Certains prestataires d'assurance-chômage doivent remplir d'autres exigences. Règle générale, ceux qui présentent une demande pour la deuxième fois au cours d'une même période de 52 semaines devront, dans certains cas, accumuler jusqu'à six semaines d'emploi assurable de plus que ceux qui font une demande pour la première fois. Le nombre de semaines supplémentaires requises dépendra du nombre de prestations hebdomadaires d'assurance-chômage touchées au cours de la première période de prestations. Les nouveaux venus sur le marché du travail ou ceux qui y reviennent après une absence de plus d'un an devront également travailler pendant plus longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ces personnes devront

accumuler 20 semaines d'emploi assurable au cours de la dernière année de travail, ou 10 à 14 semaines d'emploi assurable pendant la dernière année, plus 14 semaines au cours de l'année précédente.

Les règles qui s'appliquent aux prestations spéciales diffèrent. Pour avoir droit aux prestations spéciales en raison d'une maladie ou d'une blessure, d'une grossesse ou parce qu'on a atteint l'âge de 65 ans, il faut avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de la période de référence.

Vous pouvez vous procurer de nombreuses brochures sur la question de l'assurance-chômage, notamment :

L'assurance-chômage, c'est facile à comprendre (sur l'ensemble du Régime d'assurance-chômage); *À l'âge de 65 ans ; Vous n'êtes pas d'accord avec nous ?* (au sujet des appels).

Le numéro d'assurance sociale

Quand vous sollicitez un emploi, l'employeur ne manque pas de vous demander votre numéro d'assurance sociale (NAS). Si vous n'en avez pas encore, il faut vous présenter au Centre local d'emploi du Canada où vous remplirez un formulaire de demande. Vous devez fournir une preuve que vous êtes bien citoyen canadien ou résident permanent. Dans le premier cas, il vous suffit, par exemple, de montrer votre certificat de naissance ou une copie certifiée con-

forme, ainsi qu'une autre pièce d'identité, soit votre permis de conduire, votre passeport, ou votre certificat de baptême. Dans le second cas, vos papiers d'immigration conviennent parfaitement, si vous disposez également d'une autre preuve d'identité.

On vous suggère d'apporter vous-même ces documents au Centre local d'emploi du Canada, car la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration n'est pas responsable de la perte des documents originaux s'ils sont expédiés par la poste.

La brochure intitulée *Comment demander votre numéro d'assurance sociale*, vous fournira tous les renseignements nécessaires à l'établissement de votre demande.

Renseignements complémentaires

Il existe de nombreuses autres brochures et des dépliants qui vous donneront des renseignements plus détaillés. Vous pouvez les obtenir au C.E.C. en vous adressant aux :

Affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Edifice Batoni-Bowlen
9925, 109^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8

N'hésitez pas à vous adresser au C.E.C. le plus près de chez vous, pour obtenir tout renseignement

général ou particulier sur ces programmes ou ces services.

Travail Canada

Ce ministère fédéral est chargé de l'application du Code canadien du travail qui s'adresse aux employeurs et aux employés des secteurs suivants: le transport international et interprovincial (les chemins de fer, le transport routier, les pipe-lines, les traversiers, les tunnels, les ponts, le transport maritime et les services connexes), les compagnies de transport aérien et les aéroports, la radiodiffusion, la télédiffusion, le téléphone, les banques, les silos à grains, les mines d'uranium et quelques sociétés de la Couronne. De façon générale, toutes les autres entreprises relèvent de la compétence des provinces ou des territoires. Des agents responsables des relations du travail et des agents de la sécurité et de l'hygiène au travail sont à la disposition, à travers le pays, des Canadiens qui travaillent dans des domaines relevant de la compétence fédérale. Ces agents font des inspections afin d'assurer la protection et le bien-être des employés. Le service de médiation et de conciliation du ministère fédéral du Travail fournit les services d'experts qui agissent comme tierce partie lors de négociations collectives dans le secteur industriel relevant du gouvernement fédéral. La Direction des services d'arbitrage nomme, au besoin, des arbitres pour régler les conflits de travail.

Le ministère met à la disposition des Canadiens un éventail de services d'information et d'éducation. Il recueille et diffuse des statistiques sur les salaires, la négociation collective, les grèves, les lock-outs et les conditions de travail à travers le Canada. Au nombre des autres publications, on retrouve des études, des brochures, des bibliographies et des périodiques qui touchent à des sujets d'intérêt, comme la main-d'œuvre féminine, la qualité de la vie au travail, la sécurité et l'hygiène au travail, les relations fédérales-provinciales et internationales du travail, et les conditions de travail.

Vous pouvez obtenir le répertoire des publications de Travail Canada en vous adressant à la :

**Direction des services de
communication
Travail Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0J2**

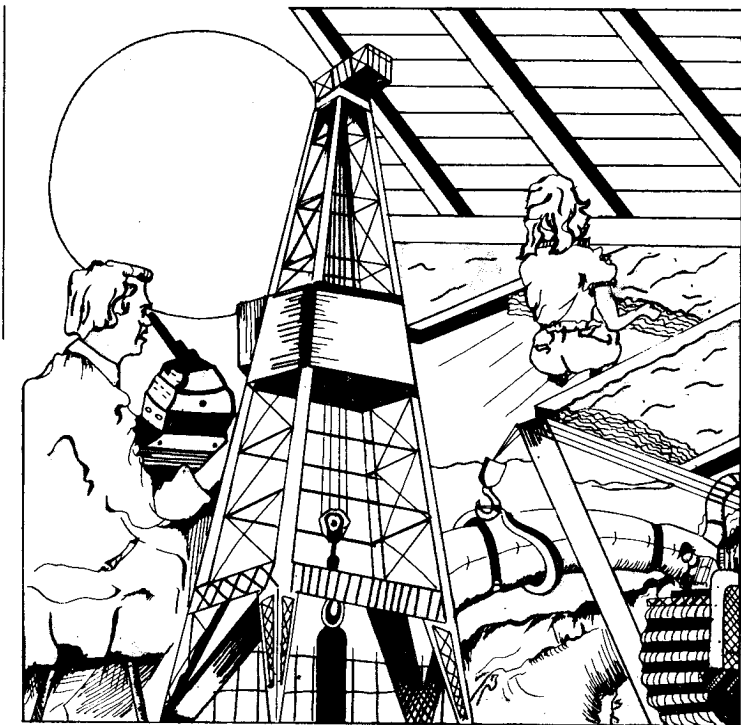
Cette direction met aussi à la disposition du public un répertoire national de films sur les relations industrielles, en collaboration avec l'Office national du film.

En Alberta, les bureaux de Travail Canada sont situés aux adresses suivantes :

**Travail Canada
Édifice Oliver
10 225, 100^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0A1**

**Travail Canada
Case postale 2901
Succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 2M7**

**Travail Canada
Édifice Fédéral Lethbridge
Pièce 312
4^e Avenue et 7^e Rue sud
Lethbridge (Alberta)
T1P 0P1**



L'énergie

Le Canada a la chance d'être autosuffisant en matière énergétique. Nous devons toutefois tirer le meilleur profit des ressources énergétiques dont nous disposons. Le gouvernement fédéral a lancé certains programmes visant à économiser l'énergie et à convaincre les Canadiens et les Canadiennes de bien utiliser celle dont ils ont besoin quotidiennement, non seulement pour leurs autos mais aussi pour leurs résidences.

Le Programme énergétique national

La gestion des ressources énergétiques est d'intérêt capital pour tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada, par le truchement du Programme énergétique national, veille, comme il est de son devoir, à la gestion de l'énergie.

Le programme comporte trois objectifs :

- garantir les approvisionnements et parvenir à l'autosuffisance en pétrole dès 1990
- inciter les Canadiens à participer davantage au développement des industries du pétrole et du gaz naturel
- maintenir des prix équitables et voir au juste partage des revenus entre les gouvernements, l'industrie et les consommateurs.

On trouvera ci-après un aperçu des principales mesures contenues dans le Programme énergétique national.

Le Programme de conservation de l'énergie pour les résidences

Le Canada a la bonne fortune d'être presque autonome en ce qui concerne l'énergie et il exporte de l'uranium, du charbon, du gaz naturel et de l'électricité. Il lui faut, cependant, importer une certaine quantité de pétrole et subir les effets de l'instabilité du marché mondial.

Le gouvernement du Canada s'est donné comme objectif de parvenir à l'autosuffisance en pétrole dès 1990. Un tel programme exige que tous les Canadiens conjuguent leurs efforts pour diminuer la consommation d'énergie et, en particulier, celle du pétrole.

Le gouvernement fédéral offre aux Canadiens une gamme complète de services pour les inciter à réduire leur consommation d'énergie, à employer des substituts du pétrole et à réaliser ainsi des économies.

L'ensemble du Programme comprend :

- le Service consultatif d'Éner\$age
- le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.)
- le Programme canadien de remplacement du pétrole (P.C.R.P.)
- des publications gratuites

Le Service consultatif d'Éner\$age

Éner\$age vous aidera à réduire votre consommation domestique d'énergie. Il suffit d'écrire ou de téléphoner pour recevoir un questionnaire que vous retourneriez après y avoir indiqué les principales caractéristiques de votre maison. Les réponses sont analysées par ordinateur. Sur la base des résultats obtenus, on vous fera parvenir par la poste des directives sur la façon d'économiser l'énergie.

Si vous désirez une consultation par téléphone, des experts-conseil bilingues vous donneront leur avis sur les méthodes, les produits et les services disponibles pour résoudre vos problèmes avec efficacité.

Pour obtenir un exemplaire de ce questionnaire ou tout autre renseignement, profitez du service téléphonique gratuit ou écrivez au :

**Service consultatif d'Éner\$age
Énergie, Mines et Ressources
Canada**

**588, rue Booth
Ottawa (Canada) ·
K1A 0E4
Tél. : 1-800-267-9563**

**Deux programmes de subven-
tions :**
le P.I.T.R.C. et le P.C.R.P.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources offre deux programmes d'aide financière, le P.I.T.R.C. et le P.C.R.P., qui vous permettent d'effectuer les transformations suggérées par Éner\$age.

Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.) permet l'octroi de subventions imposables allant jusqu'à 350 \$ pour l'achat de matériaux d'isolation approuvés, dont les coupe-bise, les pare-vapeur et le matériel de calfeutrage. On pourra également obtenir une subvention de l'ordre de 150 \$ pour la main-d'œuvre.

Voulez-vous savoir si votre maison répond aux critères requis pour l'octroi d'une subvention ? Pour de plus amples renseignements, téléphonez sans frais ou écrivez au :

**P.I.T.R.C.
Case postale 700
Succursale Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H4L 5A8
Tél. : (403) 420-2459**

Le Programme canadien de remplacement du pétrole (P.C.R.P.) vise à encourager les propriétaires et les petites entreprises à convertir leur système de chauffage au mazout, de façon à utiliser d'autres sources d'énergie. Dans le cadre du P.C.R.P. le gouvernement fédéral offre des subventions imposables couvrant 50 p. 100 du coût de conversion, mais elles ne peuvent pas excéder 800 \$ l'unité. Pour être admissible, il faut toutefois pouvoir montrer que le nouveau système réduit d'au moins 50 p. 100 la dépendance de l'immeuble à l'égard du pétrole. Dans le cas d'un système solaire, on exige qu'il fournisse un tiers seulement des besoins en chauffage de l'immeuble concerné.

Si vous envisagez de convertir votre système au gaz naturel ou à l'électricité, votre compagnie de distribution saura vous renseigner et vous aider à obtenir une subvention. Si vous optez pour le gaz propane, pour le bois, pour l'énergie solaire ou pour tout autre système, veuillez consulter

le bureau provincial du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Pour de plus amples renseignements, écrivez ou téléphonez sans frais à :

**Énergie, Mines et Ressources
Canada**
Plaza Grandin Park, 2^e étage
Pièce 200
**22, avenue Sir Winston
Churchill**
Saint-Albert (Alberta)
T8N 1B4
Tél. : 1-800-222-6477

Les publications

Le gouvernement du Canada met à la disposition du public une série de publications gratuites qui enseignent l'économie de l'énergie.

On y trouve, entre autres :
Emprisonnons la chaleur. Payez moins, chauffez mieux. Le guide du nouvel automobiliste.

Pour obtenir ces publications ou pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser ou téléphoner sans frais à :

ÉnerSage
**Division de la conservation et
des énergies renouvelables**
**Énergie, Mines et Ressources
Canada**
588, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E4
Tél. : 1-800-267-9563

Les énergies renouvelables

Le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied de plusieurs programmes visant à promouvoir la conversion des systèmes de chauffage au mazout en systèmes utilisant des sources d'énergie renouvelables. Ces programmes sont également conçus pour faciliter l'utilisation de nouvelles techniques et pour encourager la recherche dans le domaine des énergies renouvelables.

À l'heure actuelle, les énergies renouvelables, à part l'hydro-électricité, représentent 3,1 p. 100 de l'énergie primaire consommée au Canada. L'objectif du gouvernement fédéral est de doubler ce chiffre avant 1990.

La biomasse constitue l'une des sources importantes d'énergie renouvelables au Canada. Le terme « biomasse » comprend toutes les matières végétales telles que : les légumes, le grain, la tourbe et les arbres, les déchets forestiers, agricoles et urbains. On peut brûler la biomasse pour produire de la vapeur ou la traiter afin qu'elle produise du combustible liquide, du gaz ou d'autres sources d'énergie.

Au Canada, les déchets de l'industrie forestière offrent d'excellentes possibilités d'accroître la contribution énergétique de la biomasse. L'industrie a reçu 44,1 \$ millions en subventions du gouvernement du Canada, grâce

au Programme des énergies renouvelables dans l'industrie forestière (PÉRIF), un programme fédéral mis sur pied en 1978 pour encourager le remplacement du mazout par des gaz provenant de la biomasse. Ces projets remplacent environ 790 000 mètres cubes de pétrole par année, en utilisant des déchets forestiers comme combustible.

Le PÉRIF a connu un tel succès qu'on lui a donné de l'expansion en octobre 1980. Il aide maintenant les organisations municipales et les industries à défrayer jusqu'à 20 p. 100 de leur coût d'investissement pour l'achat d'équipement nécessaire à l'utilisation de la tourbe ou des déchets forestiers, agricoles ou municipaux. Pour de plus amples renseignements, écrivez au :

Secrétariat du PÉRIF
Division de la conservation
des énergies renouvelables
Énergie, Mines et Ressources
Canada
580, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E4

Autres programmes concernant la gestion de l'énergie

Afin d'assurer l'autosuffisance en pétrole, le gouvernement du Canada a pris les mesures additionnelles suivantes :

- une politique des prix du pétrole visant à stimuler les industries pétrolières dans leurs efforts pour découvrir et exploiter de nouveaux gisements de pétrole
- un programme de canadienisation de l'industrie pétrolière pour que les Canadiens possèdent d'ici 1990 au moins 50 p. 100 de leurs ressources en pétrole
- des mesures pour rendre le gaz naturel accessible à plus de Canadiens
- une nouvelle société de la Couronne, Canertech, dont le mandat est de favoriser la production commerciale de produits et de services relatifs à l'économie d'énergie ou aux énergies renouvelables
- une subvention imposable de 400 \$ pour tous les véhicules commerciaux comme les taxis, les camions, les véhicules agricoles munis, au moment de l'achat ou plus tard, d'un système de gaz propane
- un fonds de 20 \$ millions destiné aux municipalités canadiennes pour qu'elles puissent, en collaboration avec les provinces, économiser de l'énergie et créer des emplois

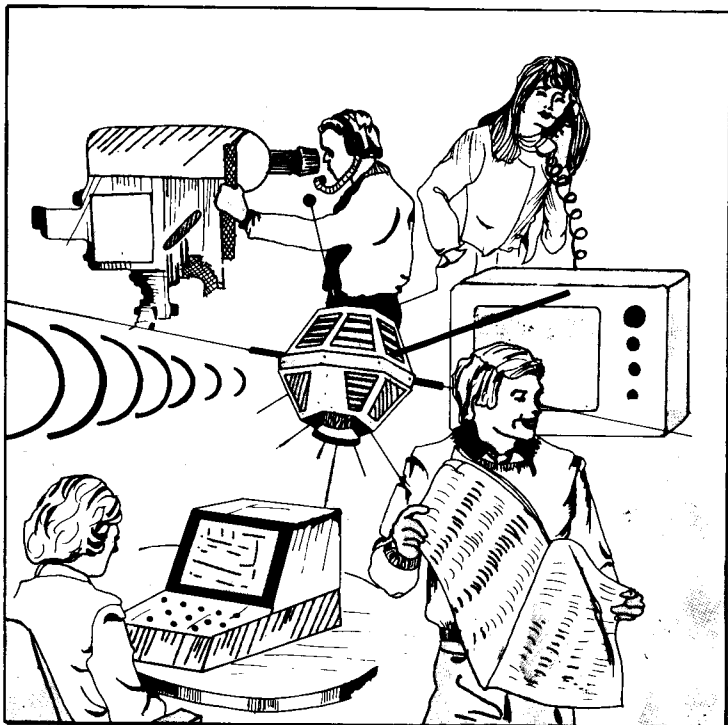
Si vous désirez plus de renseignements sur le Programme énergétique national du Canada, veuillez écrire à la :

**Division des communications
Énergie, Mines et Ressources
Canada
580, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E4**

Guide sur l'économie des carburants

Transports Canada offre aux consommateurs des données sur l'économie des carburants concernant les camionnettes et les voitures neuves vendues au Canada. On peut obtenir un exemplaire du *Guide sur l'économie des carburants* en s'adressant à des concessionnaires de voitures neuves ou bien en écrivant aux :

**Affaires publiques
Transports Canada
Place de Ville, Tour C, 21^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0N5**



Les communications

Les vastes étendues du Canada ont suscité chez nous le désir de devenir des pionniers dans le domaine des communications. Le gouvernement du Canada aide de plusieurs façons les Canadiens et les Canadiennes à communiquer entre eux et avec l'étranger. Nos réseaux nationaux de radio et de télévision diffusent en français, en anglais, en Inuit et dans les langues indiennes. Et au moyen des ondes courtes, nous affirmons en 11 langues notre présence dans le monde entier. Pour mieux nous servir, le gouvernement fédéral contribue au développement de nouvelles techniques de communication.

Les satellites

Les citoyens canadiens qui vivent dans les régions éloignées du pays pourront bientôt profiter d'un réseau de télévision et de radio à canaux multiples, grâce au relais du système de satellites Anik de propriété et de gestion canadiennes. Ce nouveau service permettra de capter dans les deux langues officielles un plus grand nombre de canaux de radio et de télévision, et il offrira une programmation aussi variée que celle qu'obtiennent les grandes villes.

Mais il faudra d'abord que, dans chacune des communautés, quelqu'un prenne l'initiative d'obtenir un permis d'exploitation pour capter les signaux du satellite et un permis de diffusion afin de redistribuer ces signaux. Le gouvernement a mis sur pied un service dont le mandat est de recevoir de telles demandes de permis et d'y répondre promptement.

À tous ceux qui en font la demande, le gouvernement fournit tous les renseignements d'ordre général et technique dont ils ont besoin pour remplir les formulaires officiels.

Le système de vidéotex

Dans l'avenir immédiat, les citoyens canadiens pourront faire leurs courses, vaquer à leurs affaires bancaires, envoyer et recevoir des messages, obtenir

des données statistiques de toutes les régions du pays, publier leurs propres renseignements, et toutes ces opérations, sans quitter leur foyer. Toutes ces nouvelles possibilités s'offrent à la population parce que les spécialistes du gouvernement fédéral ont découvert et mis sur pied une nouvelle technique en vidéo — le Télidon — qui fait qu'en ajoutant une mini-centrale d'ordinateur et un clavier au téléviseur domestique, on peut le convertir, tantôt en centre de loisirs et de spectacles, tantôt en centre d'informatique.

Le Télidon est une découverte entièrement canadienne qui est reconnue partout comme étant le meilleur de tous les systèmes de vidéotex du monde. Il est présentement mis à l'essai un peu partout au Canada, ainsi qu'au Venezuela. Le géant américain des communications, l'*American Telephone and Telegraph*, a déjà annoncé qu'il adoptera Télidon comme modèle partout en Amérique du Nord.

On prévoit qu'en 1983, une centrale Télidon coûtera à peu près 300 \$.

Pour obtenir des brochures et de plus amples renseignements sur les services ci-haut mentionnés, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Bureau régional
Ministère des Communications
Gouvernement du Canada
386, rue Broadway
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Y9

La réception des ondes

Lorsque vous voulez regarder votre émission de télévision préférée, il est plutôt désagréable de constater que la réception est mauvaise.

Le gouvernement fédéral met à votre disposition une brochure intitulée *Pour une meilleure réception*, qui peut vous aider à améliorer la qualité de l'image de votre téléviseur. Cette brochure traite également des différents types d'antenne et de leur installation. Vous pouvez en obtenir des exemplaires en écrivant au ministère des Communications, à l'adresse mentionnée ci-haut.

Le service radio général

Depuis quelques années, des milliers de Canadiens utilisent le service radio général, communément appelé « CB », et l'emploient de plus en plus fréquemment comme moyen de communication.

Un livret intitulé *Informations et demande de permis (bande des citoyens CB)*, a été préparé de façon à ce que les utilisateurs puissent tirer le maximum du service radio général. Ce livret

contient des renseignements utiles, notamment si vous prévoyez acheter ou exploiter un émetteur-transmetteur « CB » au Canada. Puisque le permis est obligatoire, un formulaire de demande détachable et un permis temporaire sont inclus dans le livret. Pour obtenir un exemplaire de cette publication et des renseignements complémentaires, écrivez à l'adresse suivante :

Bureau régional
Ministère des Communications
Gouvernement du Canada
386, rue Broadway
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Y9

La Société canadienne des Postes

La transformation, le 16 octobre 1981, du ministère des Postes en une société de la Couronne a entraîné de nombreux changements ; cependant, la population canadienne peut être assurée que le service postal continue à s'améliorer et à étendre ses services en tenant compte de l'évolution de la technologie des communications.

Les guichetiers et les maîtres de poste, en plus d'offrir les services courants, font office, surtout dans les petites localités, d'agents d'information pour l'ensemble des services gouvernementaux fédéraux. Auprès d'eux, les gens se renseignent sur des sujets aussi variés que

l'assurance-chômage, les pensions de la vieillesse, les allocations familiales, les services de santé et d'assistance sociale, les passeports et bien d'autres.

La Société émet aussi chaque année une série de timbres commémorant des Canadiens célèbres et mettant en relief les hauts faits de notre histoire.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur la Société canadienne des Postes, veuillez vous adresser aux :

Affaires publiques
Société canadienne des postes
Édifice Sir Alexander
Mackenzie
9 828, 104^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 2T0

ou téléphoner au bureau de poste le plus près de chez vous.



L'environnement

Nous devenons de plus en plus sensibles à la question de l'environnement, qui comprend non seulement le milieu naturel qui nous entoure, mais aussi les forêts, les eaux intérieures, les terres et la faune de notre immense pays. Le gouvernement fédéral se préoccupe également de ce problème et fait tout son possible pour apporter son appui et ses compétences afin de conserver et de protéger notre environnement.

La protection de l'environnement

La pollution

Des lois sévères mais justes protègent notre environnement. Le gouvernement fédéral exerce, avec les organismes provinciaux et l'industrie, un contrôle régulier sur les sources de pollution de l'eau et de l'air, de même qu'une surveillance attentive sur l'utilisation des substances toxiques. L'élimination de ces dernières fait du reste l'objet d'études approfondies. On effectue également des recherches sur le problème des pluies acides en vue d'adopter les mesures de contrôle qui s'imposent. Ce souci de dépollution se manifeste aussi à l'échelle des installations fédérales. Une équipe expérimentée travaille régulièrement à l'assainissement de l'eau et de l'air. Quant aux risques de désastres environnementaux, ils sont toujours présents. C'est pourquoi une équipe est en état d'alerte, 24 heures par jour, prête à répondre à tout appel d'urgence.

La protection des forêts

Les forêts canadiennes couvrent 3,5 millions de kilomètres carrés du Pacifique à l'Atlantique. C'est la ressource industrielle la plus importante du pays.

Le gouvernement fédéral fait des recherches en sylviculture, en administration forestière, en protection des forêts, en environnement, de même que sur l'énergie à tirer de la biomasse forestière

et sur les effets de son utilisation sur l'environnement. Il accorde également son aide aux provinces et au secteur privé en matière d'administration et de développement forestiers. Les politiques et les initiatives du gouvernement fédéral dans ce domaine sont coordonnées par le Comité des stratégies fédérales dans le secteur forestier qui, lui, est tributaire du Service canadien des forêts. Le gouvernement échange aussi des connaissances et des techniques avec les autres pays.

Vous pourrez vous procurer de nombreux feuillets de renseignements et des publications intéressantes sur divers sujets : carrières en foresterie, production du sucre d'érable, activités de protection, types d'arbres, feux de forêt, tordeuses de bourgeons d'épinette, etc. en écrivant à Environnement Canada.

L'utilisation des terres

Le gouvernement fédéral s'inquiète de la réduction rapide des terres agricoles. Il a donc mis sur pied une méthode de projection de la demande et de la disponibilité de ces terres.

De concert avec les gouvernements provinciaux, il s'occupe également de la répartition des terres qui peuvent convenir aux loisirs, de la demande et de la disponibilité des terres en vue de leur exploitation forestière. Il évalue la superficie des terres dépeuplées et se penche sur les

problèmes de transformation des terres agricoles en espaces urbains.

La protection des eaux intérieures

De concert avec les provinces, le gouvernement fédéral participe à des programmes de conservation des eaux. Il s'occupe également de la qualité de l'eau, du contrôle des inondations, de la recherche aquatique, de l'utilisation agricole et industrielle de l'eau et de la planification des ressources aquatiques.

Les publications et les renseignements

Pour obtenir plus de renseignements et des publications intéressantes sur la pollution, l'utilisation des terres, la protection des forêts, la protection des eaux intérieures ou sur les programmes et les services offerts par le ministère, écrivez à l'adresse suivante :

**Affaires publiques
Environnement Canada
9942, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J5**

La protection de la faune

Tout bouleversement du milieu naturel qui affecte la faune affecte éventuellement l'homme. Le gouvernement se préoccupe donc de protéger la faune de notre pays, comme par exemple, les oiseaux migrateurs, les fau-

cons pèlerins en voie d'extinction, les bisons des bois et les ours polaires.

Le Service canadien de la faune a pour mandat de protéger les oiseaux migrateurs, selon les ententes internationales, et de participer à des travaux de recherche et de gestion dans le domaine de la faune.

Certains de ces travaux portent sur l'étude et la collection de données statistiques sur la répartition géographique, les habitudes de migration, les sources d'alimentation des oiseaux et des autres animaux. Des études ont été faites sur la reproduction du gibier migrateur, afin de mieux protéger ces espèces et on a aménagé à leur intention des sanctuaires. Le Service canadien de la faune effectue des recherches sur les répercussions de l'activité humaine sur la faune ainsi que sur les moyens d'harmoniser les divers usages que l'on fait de la faune et des autres ressources. Le Service peut renseigner les agriculteurs sur la manière de protéger leurs récoltes contre les oiseaux aquatiques.

De concert avec les provinces et les territoires, le Service établit le calendrier annuel de la chasse et la quantité du gibier que l'on peut abattre.

Enfin, le Service publie toute une série de brochures contenant des renseignements généraux et techniques sur la faune; il a subventionné certains longs métrages sur la faune et sur les activi-

tés du Service. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces films, il faut communiquer avec les bureaux régionaux de l'Office national du film. Des renseignements sur le Service canadien de la faune vous seront fournis par la :

**Section de la diffusion
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0E7**

La protection du milieu marin

Lorsque les poissons frétilent, le milieu marin est généralement sain. Mais les gestes irréflichés de l'homme viennent souvent anéantir les stocks de poisson, que ce soit en déversant de la terre sur les frayères, en construisant des barrages qui réduiront le courant, ou en s'approprant le sable des plages ou le lit des cours d'eau.

La Direction de la gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et Océans protège le milieu marin, où les poissons frayent et vivent, en élaborant des programmes d'information destinés au public, en conseillant les entrepreneurs et, s'il y a lieu, en intentant des poursuites judiciaires contre tout contrevenant à la *Loi sur les pêcheries*.

Actuellement, les pluies acides, soit la pollution atmosphérique d'origine canadienne et américaine qui a tué toute vie aquati-

que dans de nombreux lacs au Canada central, constituent l'une des menaces à la survie du milieu marin. Les spécialistes du milieu marin et de l'environnement poursuivent des programmes de recherche élaborés et fournissent leur appui pour empêcher l'étendue des dommages provoqués par les pluies acides sur les richesses naturelles.

Si vous voulez contribuer à une meilleure qualité de vie pour les générations actuelles et futures en protégeant le milieu marin, vous pouvez obtenir des renseignements en écrivant à l'adresse suivante :

**L'Institut des pêches en eau douce
Pêches et Océans Canada
501, rue University
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6**

La météorologie

Les bureaux de prévisions météorologiques sont disséminés partout au Canada, et ils nous transmettent les prévisions, soit directement par Radiométéo Canada dans certaines villes populeuses, soit par l'intermédiaire des médias d'information. Ces prévisions sont fondées sur des informations recueillies plusieurs fois par jour dans les centaines de stations météorologiques réparties sur tout le territoire canadien. Elles sont préparées et diffusées non seule-

ment à l'intention du grand public, mais elles touchent aussi des domaines spécialisés comme l'aviation, l'agriculture, la foresterie, la pêche côtière, la navigation de plaisance, le transport maritime, les services de voirie, etc.

Désirez-vous voyager ou déménager dans une autre région? Vous pouvez obtenir des renseignements sur les conditions climatiques en écrivant à l'adresse suivante :

**Le directeur régional
Région de l'Ouest
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
Centre Argyll
6325, 103^e Rue
Edmonton (Alberta)
T6H 5H6**

Les cartes géographiques du Canada

Le Bureau des cartes du Canada, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, publie une gamme variée de cartes topographiques et d'utilisation des terres. On peut se procurer gratuitement un index de ces cartes dans certains magasins, ou bien au :

**Bureau des cartes du Canada
Énergie, Mines et Ressources
Canada
615, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E9**



La jeunesse

Le gouvernement fédéral, conscient que les jeunes d'aujourd'hui sont les leaders de demain, a élaboré des programmes intéressants et dynamiques pour leur permettre de mieux connaître le Canada et sa population.

Vous pouvez aussi consulter les sections *Les carrières au gouvernement du Canada* (*Les emplois d'été à l'intention des étudiants*) et *Le travail* (*La création d'emplois*).

Les prêts aux étudiants

Dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (P.C.P.E.), des prêts sont consentis à des étudiants à plein temps qui ont besoin d'une aide financière pour poursuivre des études postsecondaires ; ce programme vise à ce que tous les étudiants aient la possibilité de faire les études dont ils sont capables.

Si vous touchez un prêt en vertu de ce programme, le gouvernement fédéral en acquitte l'intérêt tant que vous étudiez à plein temps et durant les six mois qui suivent l'obtention de votre diplôme.

Le programme est financé par le gouvernement fédéral, mais ce sont les provinces et les territoires qui étudient les demandes d'aide.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'une des adresses suivantes :

**Commission d'aide
aux étudiants
Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la main-d'œuvre
Park Square
Pièce 1 100
10 001, chemin Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6**

**Programme canadien de prêts
aux étudiants
Case postale 2090
Succursale D
Ottawa (Canada)
K1P 6C6**

Hospitalité-Canada

Hospitalité-Canada permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes de découvrir d'autres coins du pays et de rencontrer des gens de diverses origines, en organisant des visites réciproques entre des groupes jumelés.

Hospitalité-Canada assume les frais de voyage des participants âgés de 14 à 22 ans ou des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires, ainsi que ceux des adultes qui les accompagnent. Chaque groupe accueille le groupe qui lui est jumelé et assume alors les frais de logement et de repas pendant une période minimale de cinq jours. Le groupe d'accueil doit voir à planifier les activités du groupe visiteur de façon à renseigner les participants sur l'histoire, l'économie et la vie politique et culturelle de la communauté d'accueil.

Si vous désirez, à titre personnel ou pour votre groupe, obtenir plus de renseignements sur cette façon de mieux connaître un autre coin du Canada, écrivez à :

**Hospitalité-Canada
Secrétariat d'État du Canada
Édifice Sir Alexander
Mackenzie
9828, 104^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0J9**

Katimavik

Voulez-vous découvrir le Canada, apprendre davantage sur vous-même, relever de vrais défis physiques, devenir plus conscient de votre environnement ? Katimavik vous offre toutes ces possibilités.

Katimavik, terme Inuit qui signifie « lieu de rencontre », désigne un service national pour la jeunesse qui a été fondé par le gouvernement fédéral. Il a pour but d'apporter de l'aide aux collectivités canadiennes, de promouvoir le développement personnel de ses participants, de favoriser la prise de conscience au plan de l'environnement et de fournir des occasions d'approfondir ses connaissances sur le pays.

La durée du programme est de neuf mois et les groupes comptent 33 participants, auxquels on assigne trois projets successifs, dans trois provinces différentes où ils doivent résider chaque fois pendant quelque trois mois. L'un de ces projets sera mis en œuvre dans un milieu francophone.

Les projets sont conçus en collaboration avec les collectivités locales et peuvent viser certaines activités, par exemple : nettoyer le milieu environnant, tracer des sentiers, améliorer des centres de loisirs, aider les handicapés et les personnes âgées, s'occuper des enfants et de la jeunesse dans les garderies et les centres de loisirs.

Le programme comporte également certains aspects culturels et éducatifs, notamment l'apprentissage d'une autre langue, la mise en commun des compétences dans des groupes dynamiques, la pratique de l'artisanat, l'acquisition de compétences manuelles élémentaires et la poursuite de recherches dans le domaine du patrimoine historique et culturel.

Les candidats peuvent également participer à un stage militaire de formation et de participation. Il s'agit là d'un programme parrainé par le ministère de la Défense nationale. La durée du stage est de trois mois.

Vous avez entre 17 et 21 ans, vous êtes célibataire, citoyen canadien ou résident, vous désirez apporter votre contribution aux efforts collectifs d'un groupe qui se voue à la jeunesse canadienne. Si c'est le cas, vous pouvez obtenir tout renseignement utile à :

Katimavik

245, 3^e Avenue sud

Pièce 603

Saskatoon (Saskatchewan)

S7K 1M4

Les jeunes athlètes

Les jeunes gens de notre pays ne cessent de démontrer ce dont ils sont capables dans le domaine du sport amateur.

Le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les associations nationales sportives, les encourage et tente d'améliorer la qualité et l'étendue de la participation canadienne de diverses façons : en octroyant des subventions pour qu'elles puissent assurer un entraînement de qualité, en assumant les frais de voyage des athlètes qui suivent des stages d'entraînement, en les aidant à obtenir tout ce dont ils ont besoin dans ce domaine, en finançant les dépenses de voyage et de logement de ceux qui participent à des championnats sportifs, y compris une aide financière directe et des subventions d'encouragement pour veiller à ce que les athlètes puissent poursuivre leurs études alors même qu'ils s'entraînent ou participent à des épreuves sportives.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :

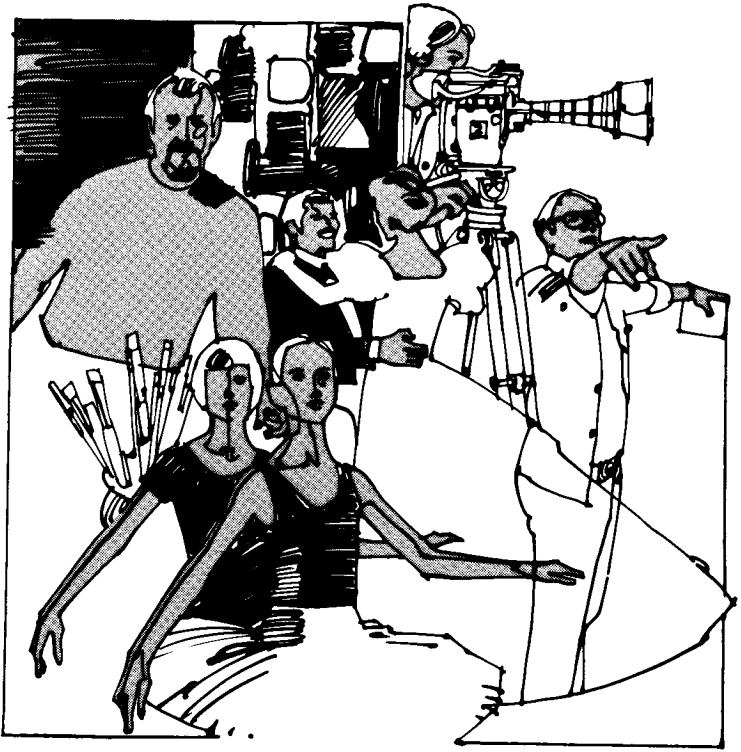
**Condition physique
et Sport amateur
Secrétariat d'État du Canada
325, rue Granville
Pièce 408
Vancouver (Colombie-
Britannique)
V6C 1S5**

Les voyages-aubaines

Voyager de Victoria à Saint-Jean, Terre-Neuve, peut coûter moins cher que vous ne le croyez. L'échelle des prix autorisés par la Commission canadienne des transports permet aux compagnies aériennes nationales ainsi qu'à VIA Rail un choix varié de tarifs réduits.

Par exemple, un étudiant de 12 à 21 ans peut profiter d'une réduction de 40 p. 100 sur la plupart des vols domestiques, sauf en période de pointe. Il est vrai qu'on ne peut retenir sa place ; par contre, l'épargne réalisée vaut bien qu'on attende son tour. Et n'oubliez pas qu'à certaines époques de l'année, de plus grandes aubaines sont offertes au public.

Puisque les réductions de tarifs sont sujettes à changements, il est préférable de vérifier les prix auprès des compagnies aériennes, de VIA Rail, ou de votre agent de voyage.



Les arts et la culture

Les arts constituent un témoignage de notre richesse intellectuelle et de notre imagination créatrice. Peintres, sculpteurs, acteurs, musiciens, compositeurs, danseurs et cinéastes, hommes ou femmes, témoignent tous, par leurs travaux, des divers aspects de notre héritage culturel.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied de nombreux programmes pour encourager la préservation de notre caractère multiculturel et pour favoriser la croissance et l'épanouissement des compétences tant artistiques que créatrices.

Les programmes canadiens de subventions aux arts

Les programmes canadiens de subventions aux arts sont conçus pour accorder à la population de toutes les régions du pays des chances égales de s'émanciper et de s'exprimer. Les services culturels et artistiques du gouvernement fédéral effectuent des recherches sur la situation des arts au Canada et aident ainsi le ministère des Communications à établir des politiques nationales sur les arts, les musées et le folklore.

Ces services voient également à ce que les diverses agences culturelles du gouvernement fédéral collaborent entre elles afin de respecter leurs objectifs communs et de mettre sur pied des programmes destinés au secteur privé comme au secteur public. Les services s'occupent de la promotion des arts, de la planification financière en milieu artistique, des subventions directes et indirectes aux arts.

En décembre 1980, le ministre des Communications lançait un programme spécial d'initiatives culturelles dont le budget était de l'ordre de 39,6 \$ millions, cette somme devant être distribuée à la communauté artistique durant une période de trois ans et devant servir à rendre la culture plus accessible au public et à combler les besoins financiers du milieu artistique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire au :

**Bureau régional
Ministère des Communications
Gouvernement du Canada
386, rue Broadway
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Y9**

L'aide aux arts

Le musicien vous dira que la musique est la véritable forme d'expression artistique, l'écrivain en dira autant de la littérature, tandis que le peintre ou le photographe vantera son mode d'expression. Le Conseil des Arts, qui est l'organisme fédéral responsable dans ce domaine, reconnaît l'importance de toutes ces formes d'expression.

Le Conseil des Arts encourage et favorise l'étude, la réalisation des œuvres artistiques, comme la musique, la danse, l'opéra, le théâtre, le cinéma, les arts visuels, la vidéo, la photographie et la littérature.

Il octroie des subventions aux artistes professionnels, aux personnes dont les travaux sont essentiels pour les professions artistiques, ainsi qu'aux organismes professionnels et de soutien.

Explorations est un programme du Conseil des Arts du Canada qui s'adresse à tous les individus, groupes et organismes à l'intérieur ou hors des cadres artistiques traditionnels, ayant en vue

un projet original et bien conçu dans le domaine des arts et de la culture.

Programme multidisciplinaire, Explorations a pour objet d'aider les initiatives créatrices destinées à répondre à des besoins nouveaux ou à explorer de nouvelles voies dans le domaine artistique.

Divers prix sont décernés. On compte, entre autres, les prix littéraires du gouverneur général, les prix de littérature de jeunesse, les prix de traduction, le prix littéraire Belgique-Canada, le prix littéraire Australie-Canada et le Prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre.

La gamme des programmes est vaste et vous pourrez donc trouver tout un éventail de publications qui vous donneront tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous adresser au :

Service des communications
Conseil des Arts du Canada
255, rue Albert
Ottawa (Canada)
K1P 5V8

ou téléphoner sans frais au
1-800-267-8282.

L'aide aux groupes

Le gouvernement fédéral reconnaît le caractère multiculturel de notre patrimoine en encourageant et en apportant son aide financière à des activités ou à

des projets entrepris dans le cadre de certains programmes. Il s'agit de projets conçus pour faire connaître et préserver notre patrimoine ethnoculturel afin que tous les Canadiens puissent mieux se comprendre et se respecter les uns les autres.

Les objectifs de ces programmes sont essentiellement les suivants : favoriser et aider financièrement les collectivités à profiter de leur patrimoine culturel; faire en sorte que les membres des groupes culturels soient reconnus et acceptés en tant que tels dans notre société; contribuer à renverser les barrières qui pourraient empêcher que certains d'entre eux ne participent pleinement à notre société; enfin, promouvoir et encourager les rencontres enrichissantes entre tous les groupes culturels canadiens.

Une aide est également fournie aux organismes voués à la promotion de la situation de la femme, aux autochtones et aux organismes bénévoles.

Le gouvernement fédéral apporte également son appui à tous les groupes de langues officielles pour qu'ils puissent utiliser leur langue et contribuer pleinement à l'épanouissement de la société dans les régions où ils sont minoritaires. Des subventions pourront être obtenues pour des projets ou des activités répondant à cet objectif. Des subventions et des bourses existent également pour aider les professeurs à améliorer leurs compétences linguistiques et

pour inciter les étudiants du niveau postsecondaire à poursuivre leurs études ou à décider de prendre des cours d'immersion dans l'autre langue officielle.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous au :

Secrétariat d'État du Canada
Édifice Sir Alexander
Mackenzie
Pièce 310
9 828, 104^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0J9

La Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada est un service public de radiodiffusion qui offre un programme équilibré d'émissions pour renseigner et divertir les personnes de tout âge, ayant des intérêts et des goûts divers. L'éventail des émissions comprend les nouvelles, les affaires publiques, le théâtre, la musique, les sports, les documentaires, les émissions pour enfants et celles qui s'adressent aux consommateurs.

Radio-Canada offre plusieurs services, dont les chaînes de télévision en français et en anglais, les chaînes de radio en français et en anglais, les services de radio-stéréo dans les deux langues et les réseaux français et anglais de télévision parlementaire retransmis par les câblodistributeurs. Un service spécial de

radio et de télévision est offert dans le Grand Nord canadien, dans les deux langues officielles et, dans certains cas, dans les langues des Indiens et des Inuit.

La radiotélévision nationale est un excellent moyen de développement des arts et de la culture au Canada. Elle diffuse notre musique, nos spectacles, notre poésie ; elle patronne des œuvres spéciales, parraine des concours artistiques et présente des films canadiens. Radio-Canada produit aussi des disques, des bandes magnétiques et des livres à partir du contenu de ses émissions.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à la :

Société Radio-Canada
Service français
9353, 50^e Rue
Pièce 1
Case postale 555
Edmonton (Alberta)
T5J 2P4

L'Office national du film

L'Office national du film (O.N.F.) a été fondé en 1939, afin de renseigner les Canadiens sur leur propre pays et sur le monde dans lequel ils vivent. La continuation de ce mandat, faire connaître le Canada aux autres nations, en a fait l'un des ambassadeurs de la culture canadienne les mieux connus du monde.

Depuis sa fondation, l'Office a réalisé au-delà de 4 000 films documentaires, films d'animation et longs métrages, en français et en anglais ; ils ont été distribués dans tous les pays où le film est utilisé. Les réalisations de l'O.N.F. ont remporté plus de 2 000 prix internationaux, y compris six oscars décernés par l'Académie des Arts et des Sciences du cinéma. En 1941, l'Office remportait un premier oscar pour le film *Churchill's Island*, et en 1980, il remportait son plus récent oscar pour le film d'animation *Every Child/Chaque enfant*.

Chaque année, l'Office réalise environ 200 films français et anglais qui traitent d'une foule de sujets allant des portraits de politiciens, d'artistes, de personnages historiques et de personnalités canadiennes aux analyses des grandes questions sociales. Le bureau central de Montréal peut maintenant compter sur six studios régionaux de production créés pour encourager le talent cinématographique partout au Canada.

Le réseau de distribution comprend les salles de cinéma et la télévision ; s'y ajoutent les écoles, les groupes d'affaires et les groupes communautaires. Le public canadien peut emprunter des films par le biais d'un système de cinémathèque unique en son genre. Le Centre de photographie du gouvernement canadien à Ottawa, qui relève de l'O.N.F., fournit en outre des

services de reproduction photographique et d'exposition aux ministères du gouvernement fédéral. Ce Centre dispose entre autres d'une banque de milliers de photos et de diapositives qu'il vend aux éditeurs et au grand public. Le Service de la photo, également situé à Ottawa, organise des expositions itinérantes des œuvres de photographes canadiens.

Il y a 30 bureaux de l'O.N.F. au Canada. Les personnes qui désirent recevoir de plus amples renseignements peuvent communiquer avec le bureau de l'O.N.F. de leur région, ou avec le bureau central aux adresses suivantes :

Office national du film
Édifice Centennial
10 031, 103^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0G9

Office national du film
Case postale 2 959
Succursale M
Calgary (Alberta)
T2P 3C3

Les Musées nationaux du Canada

Les musées de notre pays ont un rôle de premier plan à jouer en nous familiarisant avec notre histoire commune et les liens qui unissent nos diverses cultures. Les Musées nationaux du Canada n'ont pas cessé d'aider les musées d'un bout à l'autre du pays et ils ont créé un réseau de

25 musées associés (dont les quatre musées nationaux d'Ottawa) et de 24 centres nationaux d'exposition.

L'Alberta compte trois musées associés : le Musée provincial de l'Alberta, à Edmonton, le Musée des beaux-arts d'Edmonton et l'Institut Glenbow-Alberta, à Calgary. Le Musée et la Galerie de Médecine Hat tiennent lieu de centre national des expositions.

Soucieux d'atteindre tous les Canadiens, les Musées nationaux organisent des expositions itinérantes, des prêts d'œuvres d'art et d'objets d'intérêt culturel et des activités éducatives sous diverses formes. En outre, ils administrent une série de programmes nationaux, y compris une flotte de muséobus qui mettent des expositions itinérantes à la disposition des régions rurales ; un inventaire national informatisé des objets conservés dans les musées ; l'Institut canadien de conservation qui s'occupe de recherche et qui offre à la fois des services consultatifs et des soins attentifs pour contribuer à la protection du patrimoine national ; un programme d'échanges internationaux ; et une aide technique et financière offerte à des centaines d'établissements de tout le pays.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Musées nationaux du Canada, adressez-vous aux :

Musées nationaux du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0M8

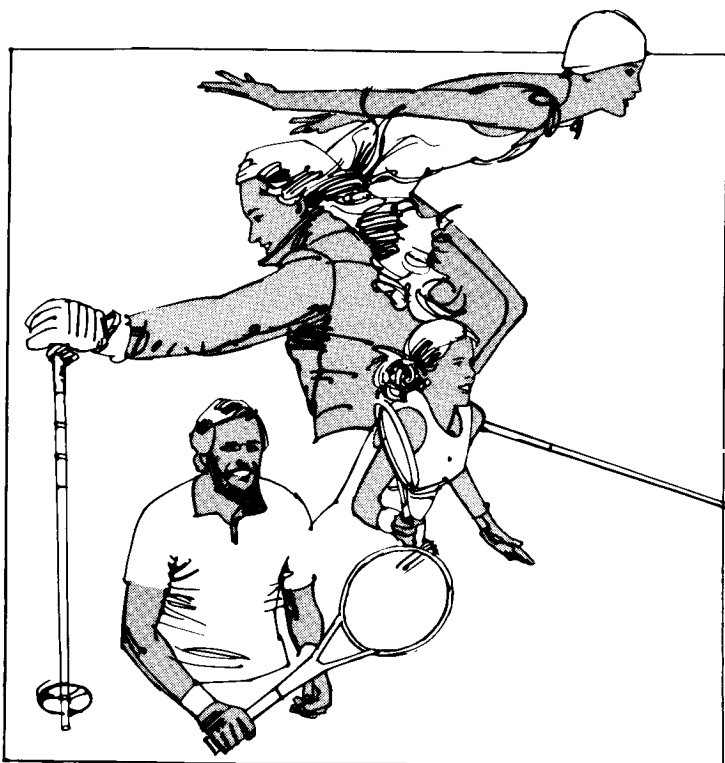
Les Archives publiques

Les Archives publiques constituent une véritable mine de renseignements sur l'évolution du Canada, depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Cet organisme s'efforce en effet d'obtenir tous les documents importants qui ont trait aux divers aspects de la vie canadienne et au développement du pays. Il fournit également des services de recherche et des installations qui permettent au public de consulter les documents mis à leur disposition.

Voici quelques-unes des acquisitions des Archives : collection de manuscrits d'hommes d'État et d'autres citoyens et citoyennes très connus ; 80 000 ouvrages sur le Canada et son histoire ; environ un million de cartes et de plans relatifs à la découverte, à l'exploration, à l'établissement, à la topographie et à la géologie du pays ; ainsi que des peintures documentaires, des dessins et des images imprimées ayant trait aux gens, aux événements historiques, aux lieux géographiques et aux objets.

Si vous désirez obtenir à peu de frais des reproductions de documents, ou tout autre renseignement relatif au service des Archives publiques, adressez-vous aux :

**Services des communications
Archives publiques du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0N3**



Les loisirs

Les loisirs jouent un rôle important dans la vie de la plupart d'entre nous. Non seulement nous procurent-ils des distractions, mais ils constituent le parfait antidote contre le stress. Quelle que soit votre activité préférée, il est fort probable que le gouvernement du Canada offre des services qui la rendront plus agréable.

La condition physique

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Condition physique et Sport amateur Canada, offre nombre de services aux Canadiens. Il apporte aide et conseils aux organismes qui s'occupent de loisirs et de sports. Ces organismes encouragent les Canadiens à adopter un mode de vie plus sain en les incitant à faire plus d'exercice physique. Le gouvernement fédéral peut accorder des subventions aux associations nationales qui voient à encourager la participation aux activités de loisirs et à améliorer la condition physique.

Des programmes de conditionnement physique ont été conçus pour les entreprises afin que leurs employés puissent faire de l'exercice dans le cadre même de leur travail. À cet effet, Condition physique et Sport amateur Canada a publié un manuel qui traite de tout ce qu'il y a lieu de faire pour organiser et administrer de tels programmes.

Condition physique et Sport amateur met à la disposition des professionnels, des responsables de groupe et des particuliers un nombre important de publications sur la condition physique. Pour savoir comment et où obtenir ces trousseaux, ou de plus amples renseignements sur ces services, écrivez à l'adresse suivante :

**Bureau régional
Condition physique et sport
amateur
325, rue Granville
Pièce 408
Vancouver (Colombie-
Britannique)
V6C 1S5**

Si vous visitez le Canada

Si vous avez l'intention de voyager à travers le Canada, l'Office de tourisme du gouvernement canadien peut vous aider à mieux connaître la région que vous prévoyez visiter. Il vous offre un vaste choix de brochures, de cartes et de renseignements sur les terrains de camping. Les ministères du tourisme des provinces peuvent également vous aider.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez écrire à l'adresse suivante :

**Services d'information
sur les voyages
Office de tourisme du Canada
235, rue Queen
Ottawa (Canada)
K1A 0H6**

La sécurité nautique

La sécurité nautique a autant d'importance pour le plaisancier que pour le capitaine d'un pétrolier. La Garde côtière canadienne est responsable des opéra-

tions de recherches et de sauvetage. Pour remplir ces fonctions, elle utilise des bateaux de diverses tailles et de divers genres, un peu partout au pays.

Comme Transports Canada préfère prévenir que guérir, il publie des textes sur la sécurité nautique dont le *Guide de sécurité nautique de la Garde côtière canadienne*. Le personnel de la Garde côtière offre des renseignements au public lors de salons nautiques, dans les ports de plaisance et dans les villages de pêcheurs. La Garde côtière a également créé le Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime dont les volontaires distribuent de l'information et participent aux opérations de recherches et de sauvetage.

Des renseignements plus détaillés sont disponibles à l'adresse suivante :

Affaires publiques
Transports Canada
Édifice Fédéral
Pièce 1 022
9 820, 107^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 1G3

Les installations portuaires

Quelle que soit la couleur du temps, les marins veulent toujours arriver à bon port et y trouver des installations portuaires et de débarquement adéquates.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'entretien et de l'aménagement de 2 300 ports, quais, jetées et autres installations à l'usage des pêcheurs et des marins d'occasion au Canada. Au nombre des projets entrepris dans le cadre du Programme relatif aux ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada, figure la construction de la marina et des installations pour la navigation de plaisance à Kingston en Ontario, pour les Jeux olympiques de 1976. De plus, le gouvernement fédéral fournit une aide financière, après l'étude des dossiers, pour le développement de marinas privées et de quais pour le tourisme.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez à la :

Direction des ports
pour petits bateaux
Pêches et Océans Canada
153, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0T4

Les tables des marées

Que vous soyez un pêcheur professionnel ou un marin d'occasion, vous devez connaître l'heure des marées.

Les marins peuvent établir la hauteur des marées à toute heure de l'année, à l'aide des tables publiées annuellement par le Service hydrographique du Canada. Ce même service publie

des tables des courants établissant quotidiennement les heures et la vitesse maximale du courant dans une région particulière, ainsi que des données sur le niveau de l'eau des Grands Lacs et des autres régions.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec :

**Sciences et levés océaniques
Institut des pêches en eau douce
Pêches et Océans Canada
Case postale 5 050
Burlington (Ontario)
L7R 4A6**

Les cartes nautiques

Si vous pratiquez des sports nautiques pendant vos loisirs, vous voudrez peut-être obtenir un catalogue de toutes les cartes qui couvrent les eaux côtières du Canada, les mers adjacentes ainsi que les rivières et les canaux des eaux intérieures.

Pour recevoir ce catalogue, adressez-vous au :

**Service de distribution des
cartes hydrographiques
Pêches et Océans Canada
1 675, chemin Russell
Case postale 8 080
Ottawa (Canada)
K1G 3H6**

Les cartes aéronautiques

Des cartes aéronautiques sont disponibles à presque tous les

comptoirs de vente des aéroports canadiens, ou en écrivant au :

**Bureau des cartes du Canada
Énergie, Mines et Ressources
Canada
615, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E9**

La photographie aérienne

Désirez-vous obtenir à peu de frais une photographie aérienne de la région où vous habitez, d'un lac, d'une maison ou d'un endroit précis ? Dans ce cas, n'hésitez pas à indiquer le sujet qui vous intéresse sur une carte topographique que vous pouvez obtenir au Bureau des cartes du Canada, sans oublier de préciser le point particulier qui doit apparaître sur la photographie. Adressez votre demande à la :

**Photothèque nationale de l'air
Énergie, Mines et Ressources
Canada
615, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E9**

Les parcs nationaux du Canada

Même s'ils vivent dans un monde qui se caractérise justement par une industrialisation et des progrès techniques rapides, les Canadiens se rendent compte de plus en plus que la qualité de

leur vie ne dépend pas seulement de la réussite matérielle. Il nous faut trouver des endroits qui nous permettent de nous épanouir dans des lieux autres que ceux où nous sommes obligés de vivre, des endroits où nous pouvons renouer avec le milieu naturel et qui peuvent nous rappeler notre histoire.

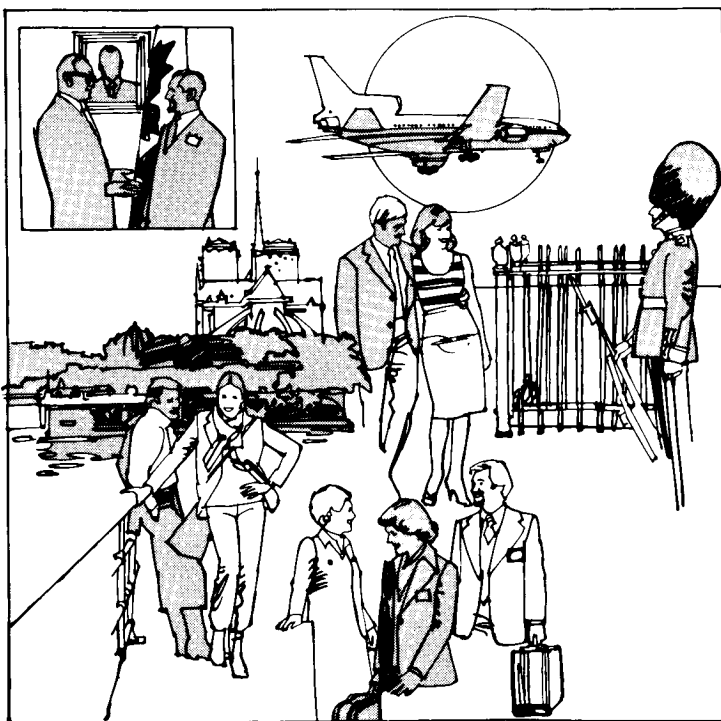
Ces endroits existent sous la forme de parcs nationaux, de sites et de parcs nationaux historiques qui ont été préservés grâce aux services de Parcs Canada.

Notre pays dispose de 28 parcs nationaux, depuis Terra Nova sur la côte est de Terre-Neuve jusqu'à Pacific Rim sur la côte ouest de Vancouver et de la Pointe Pelée à l'extrémité sud du Canada jusqu'à Auyuittuq, sur l'île de Baffin, à l'intérieur même du cercle arctique. Quels que soient les types de paysages que vous préféreriez, les falaises abruptes, les lacs calmes et clairs comme des miroirs, les plages de sable ou les montagnes couvertes de neige, il existe sûrement un parc national qui répond à vos besoins.

Plus de 70 lieux et parcs historiques nationaux ont été créés depuis 1955, et environ 650 personnes, lieux et événements ont été commémorés : Parcs Canada remonte dans le passé pour nous permettre de jeter un regard sur les lieux et les gens qui appartiennent à notre patrimoine historique.

Vous pouvez vous procurer des dépliants sur tous les parcs nationaux ainsi que sur les sites des parcs historiques nationaux. Vous y trouverez une liste de ces sites et de ces parcs, leur situation géographique ainsi que tout renseignement sur les activités et les installations disponibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Parcs Canada
134, 11^e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 0X5



Les Canadiens à l'étranger

Qu'il s'agisse de voyages de plaisir ou d'affaires, le gouvernement du Canada veille à ce que tout déplacement se fasse avec le moins d'inconvénients possibles. Le gouvernement encourage également la participation canadienne à des programmes de développement.

Les passeports

La plupart des pays exigent que les visiteurs détiennent un passeport. Pour obtenir le vôtre, il vous suffit de remplir un formulaire de demande que vous pourrez trouver dans les bureaux de poste, dans les bureaux de la douane ou de l'immigration, dans les cours de citoyenneté, dans les bureaux régionaux des passeports ou dans les agences de voyage. Il vous faudra y indiquer le nom d'un répondant qui doit satisfaire aux exigences indiquées dans le formulaire, et y joindre deux photographies de vous-même, votre certificat de naissance ou de citoyenneté ainsi qu'un chèque visé ou un mandat-poste au montant requis. Le tout doit être envoyé à l'une des adresses suivantes :

Bureau régional des passeports
Affaires extérieures Canada
Édifice Government of Canada
Pièce 480
220, 4^e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4X3

Bureau régional des passeports
Affaires extérieures Canada
Édifice Royal Bank
Pièce 500
10 117, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 1W8

Bureau régional des passeports
Affaires extérieures Canada
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Canada)
K1A 0G3

Il est préférable d'envoyer votre demande suffisamment à l'avance, en raison du grand nombre de formulaires que doit traiter ce bureau. Sachez que les passeports sont valides durant cinq ans à compter de la date d'émission et qu'ils ne peuvent être renouvelés. Il vous faut donc présenter une nouvelle demande à leur date d'expiration.

Les douanes

Avant d'entreprendre un voyage à l'étranger, vous aurez sans doute intérêt à lire le dépliant *Je déclare*, publié par les Douanes et Accise du Canada. Ce dépliant résume ce qu'il est indispensable de connaître à votre retour, de façon à ce que le dédouanement s'accomplisse sans heurt. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous soit aux bureaux de douanes, soit aux agences de voyages ou aux aéroports internationaux, ou bien écrivez tout simplement au :

Bureau des douanes
Revenu Canada
220, 5^e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2P 2M7

Au besoin, consultez votre annuaire pour trouver le bureau le plus proche de chez vous.

L'immunisation

Sachez que le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada publie un *Guide du voyageur international*, qui énumère les exigences internationales et les vaccins recommandés lorsque vous visitez un pays étranger. En effet, n'oubliez pas que certains pays exigent que vous soyez immunisé contre certaines maladies. Le ministère recommande également à tous les voyageurs de se renseigner sur les exigences des pays visités.

Pour recevoir le guide précité, adressez-vous aux :

**Services médicaux
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0L3**

Il ne faut pas oublier que les exigences internationales en matière d'immunisation changent périodiquement. Nous vous suggérons donc d'entrer en communication avec l'unité de santé la plus près de chez vous pour obtenir des renseignements précis.

Les climats tropicaux

Si vous voyagez dans les pays tropicaux ou dans toute autre région qui se caractérise par une chaleur excessive, il serait sans doute intéressant que vous obteniez la brochure *Comment rester en bonne santé dans les climats chauds*. Elle contient tous les renseignements dont vous aurez besoin en ce qui concerne l'immunisation, les méfaits de la chaleur et les maladies provoquées par les insectes; elle donne aussi une liste des boissons et des aliments dont il faut vous méfier.

Vous pouvez obtenir ce dépliant en vous adressant aux :

**Services médicaux
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0L3**

L'aide aux Canadiens en voyage

Si vous vous trouvez en difficulté à l'étranger en raison d'une maladie, d'un accident, d'un vol d'argent ou de tout autre embêtement du genre, n'hésitez pas à demander de l'aide à la mission diplomatique ou consulaire du Canada la plus proche. Les représentants canadiens feront tout leur possible pour vous conseiller et vous fournir les services nécessaires. Au besoin, ils vous

permettront d'entrer en communication avec un médecin, un hôpital, un avocat, ou encore, avec votre famille au Canada. Ils ne peuvent toutefois vous donner des conseils juridiques, ni intervenir dans les procédures légales du pays que vous visitez.

Si vous prévoyez séjourner longtemps dans un pays, il est préférable de vous faire inscrire à la mission diplomatique ou consulaire canadienne en vous y présentant ou en y écrivant dès votre arrivée. Cette formalité revêt une importance particulière dans les régions où la situation politique est tendue ou instable.

Au cours de vos voyages, si vous vous trouvez dans un endroit où se produisent des troubles civils ou un cataclysme, communiquez sans tarder avec la mission canadienne de l'endroit.

Plus de 100 ambassades et consulats canadiens peuvent vous aider à l'étranger.

Les aéroports

Si vous allez à l'étranger, vous prendrez sans doute l'avion dans un des principaux aéroports du pays. Le gouvernement fédéral gère ces aéroports et voit à ce que votre départ s'effectue sans problème. Le gouvernement fournit de nombreux services axés sur la sécurité des voyageurs : contrôle du trafic aérien, sécurité et entretien de l'aéroport, inspection des avions,

formation des pilotes, télécommunications, services météorologiques. Sachez qu'il existe également du personnel auxiliaire chargé spécialement d'aider les voyageurs accompagnés de jeunes enfants ou les passagers qui ont besoin d'une aide spéciale.

De concert avec les gouvernements des autres pays du monde, le gouvernement du Canada s'assure que les normes internationales aéronautiques tiennent compte de la sécurité et du bien-être des passagers, quelle que soit leur destination.

Pour de plus amples renseignements sur les aéroports, veuillez écrire aux :

Affaires publiques
Transports Canada
Édifice Fédéral
Pièce 1 022
9 820, 107^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 1G3

Les coopérants canadiens à l'étranger

Si vous recherchez des expériences enrichissantes, vous aimerez sûrement apporter votre collaboration aux pays en voie de développement.

Chaque année, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) recrute environ 300 Canadiens possédant des compétences particulières afin

qu'ils participent à des programmes de coopération dans les pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles et de l'Amérique latine où l'on essaie d'améliorer les conditions de vie de la population.

L'ACDI aide également les Nations unies, ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales à trouver des Canadiens qualifiés pour des missions d'assistance technique organisées par elles.

Les candidats doivent être citoyens canadiens et posséder une solide formation professionnelle d'au moins cinq années dans un domaine particulier. L'on cherche des spécialistes dans les domaines de l'agriculture, du génie, de la foresterie, de l'économie, de la gestion des finances, de la santé et dans plusieurs autres secteurs.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur ces programmes, adressez-vous à la :

**Direction des ressources
humaines
Agence canadienne de
développement international
200, promenade du Portage
11^e étage
Hull (Québec)
K1A 0G4**

Il existe également de nombreux organismes privés qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral et qui cherchent des volontaires pour mener à bien divers projets outre-mer. Les personnes

intéressées sont priées d'écrire à l'une des adresses suivantes :

**CUSO
Bureau régional de l'Alberta
Université de l'Alberta
239, Athabasca Hall
Edmonton (Alberta)
T6G 2E8**

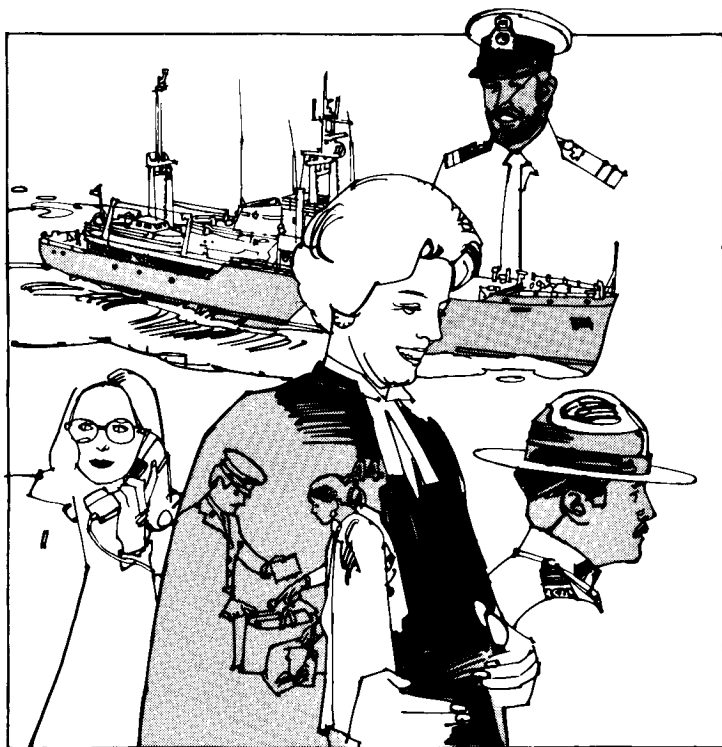
**CUSO
151, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1P 5H5**

**Service administratif canadien
outre-mer (SACO)
Édifice Imperial Oil
Pièce 230
10 025, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 1S6**

L'Entraide universitaire mondiale du Canada (E.U.M.C.) offre souvent du travail à des volontaires et à des travailleurs à contrat dans des domaines comme l'enseignement, la santé, les ressources hydrologiques et divers domaines techniques. L'E.U.M.C. compte environ 400 volontaires et employés à contrat dans quelque 15 pays d'Afrique.

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez écrire à :

**Entraide universitaire
mondiale du Canada
Case postale 3 000
Succursale C
Ottawa (Canada)
K1Y 4M8**



Les carrières au gouvernement du Canada

Pour être en mesure d'offrir tous les services qui ont été mentionnés dans ce guide, le gouvernement du Canada doit pouvoir compter sur un personnel qualifié.

La Commission de la Fonction publique

Il n'est pas nécessaire de demeurer dans la région de la capitale nationale pour travailler à la Fonction publique : des fonctionnaires sont à votre service non seulement dans les principales villes du pays, mais aussi dans la plupart des petites collectivités.

Qu'il s'agisse d'administrateurs financiers, de chauffeurs de camions, d'infirmières, d'avocats, d'experts en traitement des données, de jardiniers, de vérificateurs, de commis de bureau, d'ingénieurs, de techniciens de laboratoire, de spécialistes de presque toutes les compétences ou professions, les fonctionnaires exercent leurs talents pour mettre en œuvre les programmes et les politiques du gouvernement fédéral.

Si vous désirez poursuivre une carrière à la Fonction publique du Canada, vous pouvez vous procurer des renseignements concernant les emplois, ainsi qu'un formulaire de demande d'emploi, au Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous et dans tous les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada. Les formulaires de demande sont aussi disponibles dans la plupart des bureaux de poste. Lorsqu'il y a lieu, la Commission de la Fonction publique du Canada annonce des postes dans la section «Carrières et professions» ou

dans celle des petites annonces des quotidiens ou des journaux professionnels. La Commission a aussi préparé des cassettes et des textes en braille qui ont pour but de rendre les renseignements concernant les carrières à la Fonction publique du Canada accessibles aux personnes qui ont un handicap visuel. Il est possible de consulter ce matériel aux Centres d'emploi du Canada, dans les bibliothèques les plus importantes, dans les maisons d'enseignement à travers le Canada, de même que dans tous les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada.

Vous trouverez également des renseignements à cet égard sur tous les campus des universités. Si vous êtes sur le point de recevoir votre diplôme universitaire, adressez-vous au bureau de placement de votre université et demandez de consulter les dépliants de la Commission de la Fonction publique du Canada. Sous forme de concours, une campagne de recrutement des diplômés universitaires a lieu chaque automne. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, communiquez avec le bureau de la Commission, ou écrivez à l'une des adresses suivantes :

**Commission de la Fonction
publique du Canada**
10 355, avenue Jasper
Pièce 300
Edmonton (Alberta)
T5J 1Y6

**Territoires du Nord-Ouest
Commission de la Fonction
publique du Canada
Édifice Precambrian, 9^e étage
4 922, 52^e Rue
Yellowknife, Territoires du
Nord-Ouest
X1A 2R1**

**Commission de la Fonction
publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0M7**

Le service extérieur

Parce que le Canada jouit d'une bonne réputation à travers le monde, il apporte sa participation à toute une gamme d'activités internationales : relations diplomatiques, échanges commerciaux, services d'immigration, mise en œuvre de programmes canadiens d'information et de nature culturelle.

Le ministère des Affaires extérieures offre des carrières à l'étranger. On recrute des agents du service extérieur à l'occasion d'un concours annuel dont la coordination relève de la Commission de la Fonction publique du Canada. Ce concours a lieu à l'automne dans plusieurs centres répartis à travers le Canada et il comprend un examen écrit.

Les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une formation universitaire, posséder des connaissances suffisantes du milieu et des perspectives cana-

diennes, être capables de donner une image favorable du Canada, accepter d'être mutés périodiquement dans des postes situés aux quatre coins du monde et, enfin, connaître ou avoir le désir d'apprendre l'autre langue officielle du pays.

Si une carrière dans le Service extérieur du Canada vous intéresse, demandez la publication et la demande d'emploi spéciales, au début de septembre, à votre bureau de placement universitaire ou à un bureau de la Commission de la Fonction publique du Canada. Le concours se termine à la mi-octobre.

Pour obtenir des renseignements sur le Service extérieur, écrivez à l'adresse suivante :

**Recrutement des agents du
Service extérieur
Commission de la Fonction
publique du Canada
D.S.D.O., 18^e étage
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0M7**

Les emplois d'été à l'intention des étudiants

Comme son nom l'indique, le Programme d'emplois d'été axés sur la carrière (P.E.É.A.C.), administré chaque année par la Commission de la Fonction publique du Canada, a pour but d'offrir aux étudiants des

emplois pendant leurs vacances. Vous pouvez en bénéficier si vous êtes étudiant à temps complet dans une université ou une école technique et si vous avez l'intention de poursuivre vos études à l'automne.

Ce programme vous donne une excellente occasion de mieux juger des possibilités de carrières à la fin de vos études et, ce qui n'est pas sans importance, il permet également aux employeurs du gouvernement fédéral de vous voir à l'œuvre.

Les emplois d'été sont disponibles dans des domaines très divers, notamment, les sciences pures et appliquées. Il existe des postes du P.E.É.A.C. dans la plupart des 70 ministères et organismes fédéraux.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le Programme d'emplois d'été axés sur la carrière, communiquez avec le bureau de la Commission de la Fonction publique du Canada le plus près de chez vous.

Les Forces armées canadiennes

Les Forces armées canadiennes permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir des compétences spécialisées et de les appliquer partout où le besoin se fait sentir, tant au Canada qu'à l'étranger. Elles vous permettent aussi d'obtenir de l'avancement, si vous êtes disposé à accepter des responsabilités supplémentaires.

Pour être admissible, il faut être citoyen canadien, être âgé d'au moins 17 ans, avoir une solide éducation de base, satisfaire aux normes médicales des Forces canadiennes et réussir les examens de sélection.

Les Forces canadiennes offrent les programmes de formation suivants :

- le Programme de formation des métiers — formation militaire et professionnelle dans plus de 60 métiers
- le Programme de formation pour les techniciens de marine — formation subventionnée (ce cours n'est offert qu'en anglais au Collège St-Lawrence à Cornwall, en Ontario)
- le Programme de formation des aspirants-officiers (P.F.A.O.) — formation militaire à l'intention de spécialistes désirant poursuivre une carrière dans les divers services opérationnels
- le Programme de formation des officiers de la Force régulière (P.F.O.R.) — formation subventionnée (militaire et universitaire)
- le Programme de formation de médecins militaires (P.F.M.M.) — formation universitaire et internat, jusqu'à concurrence de 45 mois
- le Programme de formation des dentistes militaires (P.F.D.M.) — formation subventionnée dans un collège d'art dentaire, jusqu'à concurrence de 45 mois

- les Officiers d'entrée directe
— pour les diplômés des universités et des instituts d'enseignement supérieur

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de formation et les possibilités de carrières au sein des Forces canadiennes, rendez-vous au centre de recrutement le plus près de chez vous ou téléphonez à frais virés (consultez la rubrique Recrutement dans les pages jaunes) ou écrivez au :

Directeur du recrutement et de la sélection

Quartier général de la Défense nationale

**Ottawa (Canada)
K1A 0K2**

Transports Canada

Par l'intermédiaire de l'Administration des transports aériens et de l'Administration du transport maritime, Transports Canada offre un vaste choix de carrières aux personnes intéressées. Les diplômés du secondaire peuvent devenir opérateurs de radio, régulateurs de circulation maritime, contrôleurs aériens ou, encore, membres d'équipage sur un bateau. Dans la plupart de ces domaines, la formation est offerte par l'Institut de formation de Transports Canada, à Cornwall, en Ontario.

À son collège de Sydney, en Nouvelle-Écosse, la Garde côtière canadienne offre égale-

ment des cours de formation aux diplômés du secondaire. Une fois terminé le cours de trois ans, les cadets reçoivent un diplôme d'officier de navigation ou d'ingénieur maritime. Ils servent sur les bateaux de la Garde côtière; ils participent aux recherches et aux sauvetages; ils travaillent sur les brise-glaces; ils assurent l'aide à la navigation et nettoient les zones affectées par les déversements d'hydrocarbures.

Les diplômés des cégeps peuvent entreprendre des carrières intéressantes, comme techniciens en électronique ou en génie, alors que les diplômés d'université dans le domaine du génie trouveront l'occasion de mettre leur compétence en valeur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire aux :

**Affaires publiques
Transports Canada
Édifice Fédéral
Pièce 1 022
9 870, 107^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 1G3**

Les diplômés d'écoles secondaires qui désirent devenir officier de navigation ou ingénieur-technicien de la Garde côtière doivent envoyer leur demande au :

**Collège de la Garde côtière canadienne
Case postale 4 500
Sydney (Nouvelle-Écosse)
B1P 6L1**

La Gendarmerie royale du Canada

Si vous êtes intéressé par le contrôle des drogues, la lutte contre le crime organisé, les enquêtes criminelles et, en général, l'application des lois de notre pays, la Gendarmerie royale du Canada vous offre une carrière intéressante.

Pour devenir membre régulier de la Gendarmerie royale du Canada, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être citoyen canadien
- avoir au moins 19 ans (vous pouvez soumettre votre demande dès l'âge de 18 ans, mais vous ne serez admissible qu'à l'âge de 19 ans)
- être en bonne santé et en bonne condition physique
- avoir terminé avec succès le cours secondaire
- détenir un permis de conduire canadien en règle et savoir bien conduire
- jouir d'une bonne réputation
- avoir une bonne connaissance du français ou de l'anglais

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires ou les formulaires de demande en écrivant à :

**L'Officier-commandant
Gendarmerie royale du Canada
Division K
11 140, 109^e Rue
Case postale 1 320
Edmonton (Alberta)
T5J 2N1**

Publications gratuites

Cette brochure fait partie d'un ensemble de publications, disponibles sans frais, qui traitent des programmes et des services du gouvernement du Canada, de même que de notre pays et de son système de gouvernement. Pour recevoir d'autres exemplaires de cette brochure ou des exemplaires des brochures mentionnées ci-dessous, veuillez détacher cette page et l'envoyer à :

Publications Canada
Case postale 1 986, succursale B
Ottawa (Canada)
K1P 6G6

Les programmes et les services du gouvernement du Canada

- Le gouvernement du Canada à votre service en Alberta**
- Le gouvernement du Canada et la petite entreprise**
- Le gouvernement du Canada et le troisième âge**
- Le gouvernement du Canada et l'agriculture**
- Le gouvernement du Canada et la jeunesse**
- Le gouvernement du Canada et le travailleur**
- Le gouvernement du Canada et le consommateur**
- Le gouvernement du Canada et les relations internationales**

- Notre chez-nous** ... dépliants sur le Canada et ses richesses
- Le saviez-vous ?** ... faits sur divers aspects de la vie canadienne
- Les Canadiens et leur système de gouvernement** ... un regard sur notre système de gouvernement et ses institutions

Le renouvellement de la Constitution

- La Constitution canadienne 1981 — texte complet de la résolution adoptée par le Parlement en décembre 1981
- La Constitution canadienne 1981 — sommaire
- Notes sur la Constitution
- La Charte canadienne des droits et libertés, Guide à l'intention des Canadiens
- Affiche prête à encadrer : La Charte canadienne des droits et libertés
- Autres publications sur le système fédéral de gouvernement
- Prière d'ajouter mon nom à votre liste d'envoi

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Les publications du gouvernement du Canada

Les ministères et les agences du gouvernement fédéral offrent tout un éventail de publications sur les sujets les plus divers. Plusieurs d'entre elles sont mises en vente par le Centre d'édition du gouvernement du Canada. Le Centre peut également fournir des listes de publications cataloguées par sujet. Pour de plus amples renseignements, écrivez à :

Publicité et promotion
Centre d'édition du
gouvernement du Canada
Approvisionnement et
Services Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0S9

Les services d'information du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des divers services d'information du gouvernement du Canada. N'hésitez pas à communiquer avec eux, quel que soit le sujet qui vous intéresse.

Relations publiques
**Affaires des anciens
combattants Canada**
284, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0P4

Renseignements
Affaires extérieures Canada
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Canada)
K1A 0G2

Communications du ministère
**Affaires indiennes et du Nord
Canada**
Ottawa (Canada)
K1A 0H4

Communications publiques
Affaires indiennes et Inuit
**Affaires indiennes et du Nord
Canada**
Ottawa (Canada)
K1A 0H4

Communications publiques
Programme des affaires du Nord
**Affaires indiennes et du Nord
Canada**
Ottawa (Canada)
K1A 0H4

Communications publiques
Bureau des revendications des
autochtones
**Affaires indiennes et du Nord
Canada**

Ottawa (Canada)
K1A 0H4

Direction des affaires publiques
**Agence canadienne de
développement international**
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Services d'information
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C7

Affaires publiques
Air Canada
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3B 3T7

Division des services
d'information
**Approvisionnement
et Services Canada**
Ottawa (Canada)
K1A 0S5

Services d'information
Archives publiques Canada
344, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0N3

Bureau d'information
**Banque fédérale de
développement**
901, Square Victoria
Montréal (Québec)
H3C 3C3

Service de consultation et
des références
Bibliothèque du Parlement
Édifice du Parlement
Ottawa (Canada)
K1A 0A9

Relations publiques
**Bibliothèque nationale
du Canada**
395, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0N4

Relations publiques
**Canadien National-
chemins de fer**
Case postale 8100
Montréal (Québec)
H3C 3N4

Direction de l'information
**Commissaire aux langues
officielles**
66, rue Slater, 20^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0T8

Direction générale de l'informa-
tion, éducation et coopération
**Commission canadienne
des droits de la personne**
257, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 1E1

**Commission canadienne
des pensions**
Édifice des Affaires
des anciens combattants
284, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0P4

Services d'information
**Commission canadienne
des transports**
Ottawa (Canada)
K1A 0N9

Services d'information
Commission canadienne du lait
2 197, promenade Riverside
Ottawa (Canada)
K1A 0Z2

Bureau d'information publique
**Commission de contrôle
de l'énergie atomique**
Case postale 1 046
Ottawa (Canada)
K1P 5S9

Division des communications
publiques
**Commission de la Capitale
nationale**
161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1P 6J6

Direction des affaires publiques
**Commission de la Fonction
publique du Canada**
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0M7

Direction de l'information
**Commission du système
métrique du Canada**
240, rue Sparks, 1^{er} étage est
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Services d'information
Communications Canada
Tour Journal nord
300, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0C8

Services d'information
Condition féminine Canada
151, rue Sparks
Pièce 1 012
Ottawa (Canada)
K1A 1C3

Promotion et communications
**Condition physique et sport
amateur**
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0X6

Services d'information
**Conseil de la radiodiffusion
et des télécommunications
canadiennes**
Ottawa (Canada)
K1A 0N2

Services des communications
Conseil des Arts du Canada
255, rue Albert
Ottawa (Canada)
K1P 5V8

Services d'information
**Conseil des ports nationaux
du Canada**
Place de Ville, Tour A
320, rue Queen
Ottawa (Canada)
K1A 0N6

Affaires publiques
**Conseil des sciences
du Canada**
100, rue Metcalfe
Ottawa (Canada)
K1P 5M1

Division des communications
Conseil du Trésor du Canada
Place Bell Canada, 19^e étage sud
160, rue Elgin
Ottawa (Canada)
K1A 0R5

Section des communications
**Conseil économique
du Canada**
333, chemin River, Tour A
Case postale 527
Succursale B
Vanier (Ontario)
K1P 5V6

Services d'information
**Conseil national
de commercialisation
des produits agricoles**
300, rue Sparks
Ottawa (Canada)
K1R 7S3

Section de l'information
publique
**Conseil national
de recherches du Canada**
Chemin de Montréal
Ottawa (Canada)
K1A 0R6

Service des communications
**Consommation et Corporations
Canada**
Ottawa (Canada)
K1A 0C9

Services de commercialisation
**Corporation de disposition
des biens de la Couronne**
450, rue Rideau
Case postale 8 451
Ottawa (Canada)
K1G 3J8

Services d'information
Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Canada)
K1A 0K2

Affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0J9

Affaires publiques
**Énergie atomique du
Canada Ltée**
275, rue Slater, 20^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0S4

Services d'information
**Énergie, Mines et Ressources
Canada**
580, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E4

Direction de l'information
Environnement Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H3

Division des relations publiques
**Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale**
Ottawa (Canada)
K1A 0M4

Division de l'information
Finances Canada
Place Bell Canada
26^e étage nord
160, rue Elgin
Ottawa (Canada)
K1A 0G5

Services d'information
Galerie nationale du Canada
Angle des rues Elgin et Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0M8

Service des relations publiques
Gendarmerie royale du Canada
1 200, promenade Alta Vista
Ottawa (Canada)
K1A 0R2

Direction de l'information
publique
**Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce**
235, rue Queen
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Services d'information
**Institut canadien de
l'information scientifique
et technique
Conseil national de recherches
du Canada**
Édifice M-55
Chemin de Montréal
Ottawa (Canada)
K1A 0S2

Services d'information

Justice Canada

Édifice de la Justice

Ottawa (Canada)

K1A 0H8

Relations publiques

Monnaie royale canadienne

Place Vanier, Tour B

355, chemin River, 6^e étage

Vanier (Ontario)

K1A 0G8

Services d'information

Musées nationaux du Canada

Esplanade Laurier, 21^e étage

Ottawa (Canada)

K1A 0M8

Services d'information

Office de stabilisation des

prix agricoles

Édifice Sir John Carling

930, avenue Carling

Ottawa (Canada)

K1A 0C5

Communications

Office de tourisme du Canada

235, rue Queen, 4^e étage est

Ottawa (Canada)

K1A 0H6

Services d'information

Office national de l'énergie

Édifice Trebla

473, rue Albert

Ottawa (Canada)

K1A 0E5

Bureau principal

Office national du film

Case postale 6 100

Montréal (Québec)

H3C 3H5

Division de l'information

Parcs Canada

Ottawa (Canada)

K1A 0H3

Direction des communications

Pêches et Océans Canada

240, rue Sparks, 7^e étage ouest

Ottawa (Canada)

K1A 0E6

Information et Éducation

Planification d'urgence Canada

Édifice Lester B. Pearson

Tour B, 3^e étage

125, promenade Sussex

Ottawa (Canada)

K1A 0W6

Secrétaire de presse

Résidence de son Excellence

le gouverneur général

Ottawa (Canada)

K1A 0A1

Direction des relations publiques

Revenu Canada

Douanes et Accise

Édifice Connaught, 7^e étage

Avenue MacKenzie

Ottawa (Canada)

K1A 0L5

Direction des services

d'information

Revenu Canada

Impôt

123, rue Slater, 7^e étage

Ottawa (Canada)

K1A 0L8

Direction de l'information
**Santé et Bien-être social
Canada**

Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0K9

Division des services
de communications
**Sciences et
Technologie Canada**

Édifice Martel
270, rue Albert
Ottawa (Canada)
K1A 1A1

Relations publiques
Secrétariat de la petite
entreprise

**Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce**

300, rue Slater, 6^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Direction des communications
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0M5

Division de l'information
publique
Service correctionnel Canada
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, rue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0R1

Division des communications
**Commission nationale des
libérations conditionnelles
Solliciteur général Canada**
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, rue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0R1

**Société canadienne des brevets
et d'exploitation Ltée**
275, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0R3

Affaires publiques
Société canadienne des Postes
Édifice Sir Alexander Campbell
Confederation Heights
Ottawa (Canada)
K1A 0B1

Centre de communication
et d'information
**Société canadienne
d'hypothèques et de logement**
Académie Lasalle, 2^e étage
Annexe E
Promenade Sussex
Ottawa (Canada)
K1A 0P7

Information et relations
publiques
**Société de développement de
l'industrie cinématographique
canadienne**
Tour de la Bourse
Pièce 2 220
Case postale 71
Montréal (Québec)
H4Z 1A8

Services d'information
et de relations publiques
**Société du crédit agricole
Canada**
Case postale 2 314, succursale D
Ottawa (Canada)
K1P 6J9

Division des communications
**Société pour l'expansion
des exportations**
Case postale 655
Ottawa (Canada)
K1P 5T9

Relations publiques
Société Radio-Canada
Case postale 8 478
1 500, avenue Bronson
Ottawa (Canada)
K1G 3J5

Division des communications
Solliciteur général Canada
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0R1

Division de l'information
Statistique Canada
Édifice R. H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0T6

Direction des affaires
publiques
Transports Canada
Édifice Transports Canada
Place de Ville, Tour C, 21^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0N5

Relations publiques
Travail Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0J2

Information et relations
publiques
Travaux publics Canada
Édifice Sir Charles Tupper
Confederation Heights
Promenade Riverside
Ottawa (Canada)
K1A 0M2

Relations publiques
VIA Rail Canada Inc.
1 801, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 2N4